



Vive le Colisée!

Les Nordiques de Québec ont défait les Canucks de Vancouver 6-4 hier soir, au Colisée de Québec, mettant ainsi fin à une série de trois revers sur la route.

● Le 501e de Lafleur demain au Colisée?

Cahier D

Accompagné d'une chute de neige Réchauffement très prochain

par Michel TRUCHON

Ne cherchez pas de moustiques au cours des prochains jours même si la température doit en principe revenir à la normale pour cette période de l'année. Les amateurs de statistiques seront par ailleurs heureux d'apprendre que le minimum de -30 degrés Celsius enregistré dans la nuit de lundi à mardi à l'aéroport de Québec est venu très près du froid record de -30,6 qui avait sévi sur la région de la capitale un 20 décembre. C'était en 1958.

Quant au record de tous les temps enregistré chez nous, il a été de -36,1 Celsius, le 2 février 1962.

Les experts du service météorologique d'Environnement Canada ont par ailleurs noté un 22,8 degrés comme maximum hier, ce qui est relativement près du record de -23,3 degrés enregistré le 20 décembre 1958.

Les prochaines heures devraient apporter la résorption de cette vague de froid qui a frappé l'ensemble du pays. En fait le mercure devait se stabiliser dans les moyennes qui sont de -7 degrés le jour et de -15 degrés la nuit. Ce réchauffement sera en principe accompagné de neige mais les spécialistes sont incapables pour l'instant de prévoir si la précipitation sera importante puisque le système devant apporter cette neige n'était pas encore formé en fin de journée hier. On avançait cependant la possibilité d'une dizaine de centimètres.

Tous ces chiffres n'ont quand même pas empêché ceux qui ont eu la malchance de rater leur autobus ou de poireauter à côté de leur voiture congelée en

attendant la dépanneuse de se lamenter qu'il faisait "frette en bibite".

Lire page A-2,
RECHAUFFEMENT



C'est par centaine que des scènes semblables ont été enregistrées dans la région de Québec, hier matin, alors que le thermomètre était descendu à moins 30 degrés Celsius au cours de la nuit précédente. D'ailleurs au cours de la journée, les corps policiers n'ont cessé de répondre à des plaintes pour des véhicules tombés en panne et pour des accidents attribuables à la chaussée rendue glissante par le froid, mais aucun mort ni blessé grave n'étaient à déplorer, en fin de soirée. Lire page C-1.

Interdit de magasiner le dimanche

par Denis ANGERS

Le gouvernement du Québec entend bien se donner les moyens de faire respecter sa loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux, une loi que des dizaines de commerçants ont allègrement bafouée, notamment dans la région montréalaise, depuis deux semaines.

Pour ce faire, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, a déposé hier le projet de loi 59 qui impose aux contrevenants de lourdes amendes, parfois dix fois plus élevées que dans le texte actuel.

Par exemple, selon le projet, l'amende accolée à une première infraction ne pourra être inférieure à \$200 et pourra atteindre \$5,000. Dans le cas d'une récidive, la pénalité sera plus grande encore, oscillant entre \$500 et \$10,000. De plus, expliquait M. Biron, le tribunal devra tenir compte des bénéfices qu'a pu tirer le contrevenant de son infraction. Et ce, de manière à punir avec plus de sévérité ceux qui profitent financièrement de leur non-respect de la loi.

Présenté un an après que le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme eut mené une large opération de consultation auprès des milieux d'affaires québécois, le projet de loi 59 assouplit par ailleurs les dispositions de la loi actuelle à l'endroit de certains types d'établissements commerciaux. Par exemple, les détaillants de produits horticoles, d'artisanat, d'antiquités ou de piscines seront désormais exclus et pourront donc ouvrir leurs commerces comme bon leur semble.

En outre, des milliers de petites épiceries pourront dorénavant concurrencer les "dépanneurs" puisque, afin d'ouvrir le dimanche et en soirée, il suffira de ne pas employer plus de trois personnes à la fois pour assurer le bon fonctionnement de l'entreprise. Jusqu'à maintenant, ce privilège d'ouvrir selon son bon gré était limité aux établissements n'employant pas plus de trois personnes en tout temps.

Commission parlementaire

Selon le ministre Biron, ces assouplissements répondent aux at-

tentes du milieu exprimées par voie de mémoires au ministère, l'an dernier. En fait, constate-t-il, "nous avons répondu favorablement aux demandes d'exclusion chaque fois qu'une association représentative de commerçants nous en faisait la

demande". Comme dans le cas des monuments funéraires!

D'autre part, toutes la question des heures d'affaires fera l'objet d'audiences d'une commission parlementaire à être convoquée au

Lire page A-2, **MAGASINER**

Heures d'affaires durant les Fêtes

page C-4



M. Nam Bounmy a une mine réjouie. Le service d'entretien de l'Office municipal d'habitation a entrepris les travaux de réparation de l'appartement qu'il vient de louer.

Office d'habitation Le logement malpropre sera vite nettoyé

par Pierre MARTEL

L'Office municipal d'habitation de Québec a réagi promptement à la manchette du SOLEIL d'hier à l'effet que cet organisme avait loué une véritable "soue à cochons" à M. Nam Bounmy.

"Dès que j'ai pris connaissance de cette situation, j'ai demandé au service d'entretien de dépêcher une équipe pour effectuer les réparations", a déclaré au SOLEIL, M. Denis Luneau, directeur général de l'Office municipal d'habitation de Québec.

"J'ai pas trouvé cela drôle d'apprendre cette situation-là dans le journal. C'est définitivement une situation qui n'est pas normale, qui ne doit pas se produire. J'ai donc pris les dispositions pour la corriger au plus tôt", a ajouté M. Luneau.

Il ajoute: "C'est le pire de nos 2,500 logements. Vous ne pourriez pas tomber sur pire. Sans chercher d'excuses, on doit préciser que la fiche du 303 au 16 Marie-de-l'Incarnation a été mal classée dans nos fichiers. Elle

contenait une liste de réparations à effectuer. Sauf qu'étant mal classée, on ne l'a pas vue. Ce qui a produit le résultat que vous savez".

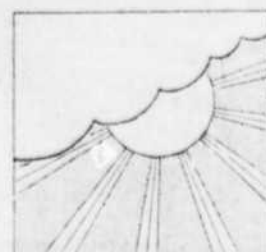
M. Luneau souligne, de plus, que l'article de journal, tout en illustrant une situation déplorable pour le locataire M. Bounmy, devrait permettre également de sensibiliser les gens, la population en général, à un type de situation vécue à l'occasion. "Quand vous voyez un logement municipal délabré à ce point, vous devez savoir que cela a été fait par le locataire précédent", dit-il.

"Auparavant, lorsque l'office ne possédait qu'environ un millier de logements municipaux, les réparations étaient effectuées ainsi qu'un grand nettoyage. Cependant, avec les restrictions budgétaires (l'office est rendu à 2,500 logements avec seulement cinq employés de plus), on ne fait plus maintenant que les réparations sommaires", a conclu le directeur général de l'organisme.

sommaire

Annonces classées F-6 à F-10
Arts et spectacles E-6 à E-8
Bandes dessinées F-9
Bridge F-10
Carrières et professions E-2
Consommation C-1 à C-9
Décès F-11
Economie-finances F-1 à F-4
Editorial A-14
Feuilleton E-8
Horoscope F-10
Information régionale B-1 à B-5

Loterie A-2
Monde E-1 et E-2, F-10 et F-11
Mot mystère F-10
Mots croisés F-10
Où aller à Québec E-8
Page documentaire A-13
Patron F-9
Sport D-1 à D-9
Télévision E-6
Votre page A-15



Nuageux avec neige et poudrière demain. Accumulation de 10 à 15 cm. Maximum près de moins 10.

Détails, page F-6



Projet de loi 38 sur les municipalités Le gouvernement forcé renoncer à son adoption

par Rudy LE COURS

(PC) — Le gouvernement a renoncé à l'adoption du controversé projet de loi 38 sur le financement des municipalités avant l'ajournement des Fêtes.

Les travaux de l'Assemblée nationale ont été ajournés ce matin à 14h47 jusqu'à 10h sur motion surprise du leader du gouvernement, M. Jean-François Bertrand.

"Si nous avions présenté en troisième lecture le projet de loi 38, a expliqué à la Presse canadienne M. Bertrand, la voix encore brisée par l'émotion, l'Opposition ne nous aurait pas donné son consentement pour l'adoption de huit à 10 autres projets de loi."

Il a ajouté que le gouvernement ne renonçait pas au projet de loi et que le débat sera repris en troisième lecture à la reprise de la session, vraisemblablement en mars, après qu'une commission parlementaire aura étudié les règlements qui s'y rattachent. Cette commission fait suite à un engagement du gouvernement à l'endroit de l'Union des municipalités régionales de comté.

D'intenses négociations avaient eu lieu au début de la nuit sur le déroulement des dernières heures de la session dont les tra-

voux seront ajournés à 23h59 ce soir.

Après la fin du débat sur le budget supplémentaire du ministre des Finances, Jacques Parizeau, vers minuit trente, le leader du gouvernement a demandé la suspension temporaire des travaux de l'Assemblée nationale.

Le premier ministre René Lévesque et M. Bertrand ont alors rencontré le chef et le leader de l'Opposition, MM. Gérard D. Lévesque et Fernand Lalonde.

Après cette rencontre, MM. Lévesque et Bertrand faisaient rapport de cette négociation au caucus des députés du Parti québécois.

Les libéraux exigeaient rien de moins que le gouvernement renonce à l'adoption du projet de loi 38 avant l'ajournement comme condition préalable à toutes négociations.

Minuit
Vers minuit, le gouvernement semblait encore décidé à aller de l'avant avec le projet 38 mais déjà le whip, M. Jacques Brassard, n'était pas une entente de dernière minute. "Dans les dernières heures d'une session, tout est dans la balance", avait-il déclaré.

Les libéraux réclamaient également, par ordre d'importance, le

renoncement à l'adoption des projets de loi 48 et 49 du ministre de l'Agriculture Jean Garon et 45 du ministre Jacques Léonard. Selon M. Bertrand, ils ont dû reculer.

Si le gouvernement avait présenté en troisième lecture le projet 38, il aurait été forcé de renoncer à l'adoption d'une dizaine d'autres projets de loi qu'il juge importants, les libéraux étaient décidés à organiser un barrage toute la nuit. En troisième lecture, chacun des 47 députés libéraux aurait pu prendre la parole 10 minutes paralysant jusqu'au petit déjeuner les travaux de l'Assemblée nationale.

Le whip de l'Opposition libérale, M. Michel Pagé, attribue l'engorgement des travaux parlementaires de la présente session à la mauvaise planification de M. Bertrand et à la décision du gouvernement de retarder d'un mois la reprise de la session d'automne.

A l'issue des caucus libéral et péquiste hier, en début de soirée, il paraissait clair que les deux parties ne pourraient s'entendre.

Les ministériels affirmaient que le projet de loi 38 demeurerait leur priorité absolue tandis que l'opposition se disait prête à bloquer son adoption par tous les moyens humains et parlementaires possibles.

LA QUOTIDIENNE
(tirage de mardi)
4-3-2
4-9-9-2
Informations: 643-8990



Quatre blessés

Quatre jeunes personnes âgées de 20 à 25 ans ont été blessées ce matin, vers 2h55, sur le chemin Sainte-Foy à l'angle de la rue Bon-Air à Sainte-Foy. A la suite de la collision d'une voiture et d'un chasse-neige, deux occupants de l'automobile ont souffert de blessures au visage, un de douleur au dos et le quatrième d'une fracture à la jambe droite. Les victimes ont été transportées au CHUL pour recevoir les soins que requerrait leur état.

Le Soleil, Clément Thibault

RÉCHAUFFEMENT

(Suite de la première page)

Surtout qu'il fallait tenir compte du vent qui lui, fait fi des chiffres et transforme ces froids sibériens en pièges dangereux.

Les auditeurs de Radio-Météo se seront aperçus ces derniers jours que les experts ont sorti des termes nouveaux pour les oreilles des profanes afin de prévenir les audacieux des risques qui les guettent.

C'est ainsi qu'il faudra désormais tenir compte du facteur de refroidissement qui s'exprime

en watts par mètre carré. Ce qui n'est pas du chinois quand on apprend qu'à 2,300 W / m carré, les parties exposées de la peau gèlent en une minute. A 2,700 W / m carré, la peau gèle en moins de 30 secondes!

Quand on vous parlera d'un froid "très cinglant", vous devrez compter sur un 2,100 W / m carré qui pourra par exemple être causé par une température de -25 degrés Celsius et un vent d'une trentaine de kilomètres à l'heure. Une température plus

élevée et un vent plus fort peuvent causer le même facteur de refroidissement.

Lors de l'enregistrement du minimum de -30 degrés tôt hier, le vent était d'environ 15 km / h, ce qui signifiait un refroidissement de 2,000 W / m carré.

Cela vous consolera-t-il d'apprendre que tout ce froid n'en était pas officiellement un d'hiver, puisque cette saison commence précisément demain matin, à 5h30!

Froid: 32 morts aux Etats-Unis

(D'après AFP et AP) — Un froid polaire s'est abattu sur l'ensemble des Etats-Unis et a causé indirectement la mort de trente-deux personnes depuis le week-end dernier.

Sur le continent, seule la Floride a été épargnée par la masse d'air froid venue de l'Arctique qui s'est engouffrée sur les Etats-Unis depuis vendredi dernier, et qui a amené des températures descendant hier au-dessous de moins 40 dans plusieurs Etats.

Le record de froid a été enregistré dans le Wisconsin (nord-est du pays), où le mercure est descendu à moins 42 degrés Celsius. En plein vent, les thermomètres accusent jusqu'à vingt degrés de moins dans la région des Grands Lacs et dans le Middle-West.

Des tempêtes de neige particulièrement violentes se sont également abattues hier matin sur l'Utah (ouest des Etats-Unis), et se dirigeaient sur le Colorado et l'Idaho.

La plupart des victimes ont trouvé la mort dans des accidents de la route, rendue très dangereuse par le mauvais temps.

MAGASINER

(Suite de la première page)

cours du mois de février 1984. De telle sorte que la nouvelle loi ne devrait pas être devenue réalité avant le mois d'avril qui vient.

M. Biron a par ailleurs apporté certaines modifications en regard des heures d'affaires proprement dites. Ainsi, une heure supplémentaire d'ouverture sera ajoutée le samedi et les commerçants québécois pourront prolonger leurs heures avant la Noël et avant Pâques. Enfin, à la discrétion du ministre, le gouvernement pourra faire preuve de tolérance et exclure des régions entières lorsque, à l'occasion de manifestations touristiques, celles-ci gagneraient à bénéficier d'une flexibilité accrue. La région de Québec pourrait ainsi s'inscrire dans ces exceptions, dans le cadre du Carnaval d'hiver ou à l'occasion des festivités nautiques de l'été 1984.

Noël blanc et glacial

Venant des Montagnes rocheuses, le blizzard a déferlé hier sur les Grandes Plaines du nord-ouest, confirmant ainsi les prévisions météorologiques selon lesquelles la presque totalité du territoire des Etats-Unis connaîtra cette année un Noël blanc et glacial.

Selon les météorologistes canadiens, ce froid polaire est le plus intense des 14 dernières années. Il doit durer au moins pendant toute la période des Fêtes de fin d'année.

Des températures allant jusqu'à moins 42 degrés ont été enregistrées dans les Grandes Plaines.

Au Mexique

Par ailleurs, quelque 40,000 habitants de cinq villages de montagne de l'Etat de Chihuahua (nord du Mexique) sont complètement coupés du reste du monde en raison de très importantes chutes de neige, a-t-on annoncé officiellement hier.

L'Etat de Chihuahua, de même que ceux voisins de Sonora et Tamaulipas, où sont enregistrées des températures de 11 à 13 degrés en-dessous de zéro, ont été déclarés en situation d'urgence depuis le 19 décembre.

Les chemins menant aux cinq villages sinistrés sont recouverts d'une épaisse couche de neige qui, avec les vents violents qui soufflent sur la région, empêchent l'arrivée des secours, a-t-on ajouté.

le mot du jour

A votre service

Lorsque l'infraction n'est pas très grave, surtout en cette période de l'année, on se fait "servir" un avertissement. C'est mieux qu'une amende, mais ce n'est pas français. On donne un avertissement.

Pierre BELLEAU

NOËL CHEZ SIMONS

pour lui, des cadeaux du trente-et-un pour homme à offrir dans la boîte simons!



le pull laine d'agneau

en pure laine d'agneau, encolure en V, offrez-lui en marine, rouge, taupe, gris, royal, p.m.g.tg. reg. 35.00 spécial 24.95



le jean « polo »

par ralph lauren, un jean en pur coton délavé, modèle jambes droites, marine, un cadeau sûrement apprécié. 30 à 38, 50.00



la chemise sport

en exclusivité au 31, chemise coupe droite, col boutonné, coutures doubles, turquoise, blanc, marine, lavande, cerise, kaki, bois de rose ou taupe. p.m.g.tg. reg. 50.00 spécial 39.95



la veste sans manches

en pure laine vierge, motifs pointes de diamant en tons de saphir, taupe, turquoise, p.m.g.tg. reg. 30.00 spécial 24.95



le polojama

comme vêtement d'intérieur ou pour dormir, optez pour le confort du style jogging, turquoise ou bordeaux. p.m.g.tg. 30.00



la robe de chambre

un cadeau toujours apprécié, en ratine 80% coton, 20% polyester, offrez-lui en gris, royal, blanc ou rouge, taille unique. 40.00

Un cadeau à offrir et qui sera utile à tous ceux qui participeront aux Fêtes du 375ème anniversaire de la ville de Québec

"Découvrir Québec" de MONIQUE DUVAL

Un magnifique livre avec 34 illustrations sur l'histoire de Québec par ses rues

Prix 8,95\$

En vente dans toutes les bonnes librairies

Publié par:

Les Editions La Liberté Inc
2360, chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy G1V 4H2
Tél.: 658-3763

DÉCOUVRIR QUÉBEC



En collaboration avec
LE SOLEIL

la maison
simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

magasinez à nos trois magasins tous les soirs jusqu'à 21 hres. samedi le 24 décembre, les magasins fermeront à 17 hres. demandez notre boîte-cadeau, toujours gratuite, toujours appréciée!

Hydro-Québec

Le réseau a été utilisé à 90%

par Gilles BOIVIN
du bureau du Soleil

MONTREAL — Le froid intense qui s'est abattu sur le Québec au cours des derniers jours a provoqué des records de consommation électrique. Hydro-Québec a connu sa plus importante période de pointe sur son réseau avec une consommation de 19,784 mégawatts vers 18h lundi et près de 20,500 mégawatts hier à la même heure.

Généralement, cette période de pointe (demande la plus forte de l'année) se produit en janvier.

Ainsi, le 18 janvier 1982, Hydro-Québec avait acheminé sur son réseau domestique quelque 19,696 mégawatts et il n'est pas impossible que les records du début de semaine soient à nou-

veau battus en janvier si une nouvelle vague de froid emprisonne le Québec dans ses intérieures douillets.

Hier soir, Hydro pouvait presque se vanter d'utiliser son réseau à 90 pour 100 de sa capacité si l'on tient compte des ventes à l'exportation: 400 mégawatts vers l'Ontario, 300 mégawatts au Nouveau-Brunswick et 1,000 mégawatts vers l'Etat de New York. La société d'Etat utilisait ainsi 22,200 mégawatts sur les quelque 25,000 mégawatts disponibles sur le réseau.

Pour assurer la sécurité et la stabilité du réseau, Hydro maintient également une réserve d'énergie de l'ordre de 5 à 10 pour 100 de ses besoins domestiques prioritaires afin de parer aux pannes pendant ces périodes de forte consommation.

L'assurance-maladie a coûté 5.5% de plus l'an dernier

MONTREAL (PC) — Le rythme de croissance des dépenses liées à l'assurance-maladie a connu un ralentissement amorcé en 1981 et qui s'est poursuivi au cours de 1982. La hausse a été de 5.5 pour 100 en 1982.

La Régie de l'assurance-maladie du Québec rendait public, hier, son rapport statistique annuel 1982 qui présente des données sur les programmes qu'elle administre ainsi qu'une analyse rétrospective des phénomènes qui ont marqué l'évolution du régime d'assurance-maladie depuis 1978.

En voici les points saillants: — les services médicaux engendrent la majeure partie des dépenses (76.4 pour 100). A eux seuls, les services rémunérés à l'acte accaparent plus de 60 pour 100 du coût du régime d'assurance-maladie alors que les services médicaux rémunérés autrement représentent encore un pourcentage relativement minime de l'ensemble des coûts: 6.6 pour 100 pour les salaires et les vacations et 5.6 pour 100 pour les services médicaux rémunérés à l'acte et à l'unité (assurance hospitalisation);

— deuxième en importance, le programme de services pharmaceutiques engendre près de 12 pour 100 des dépenses de la régie en 1982. Ce sont toutefois les services pharmaceutiques reçus par les personnes âgées qui occasionnent la majorité de ces dépenses (8.3 pour 100), l'autre partie étant affectée aux services fournis aux bénéficiaires de l'aide sociale (3.6 pour 100);

— la part des déboursés relatifs aux programmes de services dentaires s'élève à 8.3 pour 100 de l'ensemble du coût du régime d'assurance-maladie. Le programme destiné aux enfants entraîne la plus large part des coûts (6.2 pour 100). Quant au coût des services dentaires fournis aux bénéficiaires de l'aide sociale, il s'élève à 1.8 pour 100 de l'ensemble des dépenses de la régie

— les autres programmes — services optométriques, prothèses, bourses et mesures incitatives — ne représentent qu'une proportion minime de l'ensemble des coûts du régime.

Insuline synthétique, une réalité

TORONTO (PC) — Les Laboratoires Connaught Ltée ont annoncé hier qu'ils avaient réussi, grâce à la manipulation génétique, à créer les premiers échantillons d'insuline synthétique. Ce succès ouvre la voie à la réalisation d'autres produits susceptibles de combattre de nombreuses maladies mortelles.

Le président du conseil de la société, M. William Cochrane, a précisé que l'insuline synthétique était une copie de l'insuline ordinairement produite par l'organisme humain et qu'elle réduira la dépendance des diabétiques envers l'insuline d'origine ani-

male, extraite des bêtes à cornes et des truies.

Le plus important, toutefois, devait-il ajouter, c'est que Connaught possède

maintenant une équipe de chercheurs prête à se lancer dans d'autres domaines, comme celui des vaccins et celui des produits de constitution sanguine.

Des chercheurs américains avaient déjà créé une insuline synthétique l'an dernier, mais Connaught aurait découvert une méthode de pro-

duire plus rapidement le produit de création naturelle et à coût moindre. Il en a coûté environ \$2 millions pour atteindre ce but et il faut

dra au moins trois ans avant que le produit soit disponible aux quelque 200,000 diabétiques du Canada.

COMPLEXE PLACE JACQUES-CARTIER
(bibliothèque de Québec)

BUREAUX À LOUER
jusqu'à 20,000 pi. ca. sur un même plancher

Venez vous installer dans un édifice de prestige, au centre-ville de Québec.

Renseignements: **525-4931**

MÉNAGE VOTRE COEUR ET VOS

AVEC LA NOUVELLE PELLE À NEIGE

TORO

• Également offerte à essence

PROMOTION SPECIALE 169⁹⁵

Moto Sports CAPITALE

588, Saint-Vallier ouest Québec
687-3373
563, Trans-Canada Saint-Denis
837-0261

Le Vieux-Port de Québec

Les bureaux de la Société du Vieux-Port de Québec ainsi que le Centre d'information seront fermés du 23 décembre 1983 à midi au 3 janvier 1984.

Joyeuses Fêtes à tous!

Canada

Ecole MARTEL
danse sociale

Groupes fixes débutant du

9 au 15 janvier

au 720, St-Jean, Québec
523-3592 ou 843-1454
Permis min. Educ. 669521

STORES 35% de rabais

DECOR ECONO INC.

651-0478
3291, ch. Ste-Foy
Galerie Duplessis
papier-peint
couvre-lit - tenture
tapis - céramique
prêt-à - bois de plancher

Un cadeau d'une élégance appréciée à

25%

de rabais!

Pulsar Quartz

Plusieurs autres modèles en magasin.

Coriveau

HORLOGER / BIJOUTIER

1140, rue St-Jean — 692-0890

RENCONTRER
une personne avec les mêmes goûts

les mêmes affinités

AIMER-PARTAGER

N'est-ce pas là un idéal que chacun de nous cherche au fond de son cœur?

ENFIN!
"DONNER UN VISAGE À SES REVES"

QUEBEC: 529-3363
CHICOUTIMI: 696-1666

INSTITUT DE RECHERCHE HUMAINE
580, Grande-Allée, suite 230, Québec - 529-3363
1212, boul. Talbot, 2e étage, Chicoutimi - 696-1666
Ouvert lun.-ven. 12h à 20h

ECHANGEZ VOTRE VIEILLE MACHINE À ECRIRE et Dactylab Inc. vous accordera un RABAIS de 200\$

à l'achat d'une machine à écrire électronique ou Smith Corona, modèle Ultrasonic.

(Le produit offert diffère légèrement de l'illustration)

Prix de détail suggéré: **795\$**
Rabais Dactylab Inc.: **200\$**
595\$

De plus, pour un temps limité (jusqu'au 31 décembre 1983), la Compagnie Smith Corona vous accorde une remise en argent variant de 10 \$ à 35 \$ selon le modèle choisi.

Ex.: Ultrasonic — **35\$**

Cette offre prend fin le 31 janvier 1984 ou jusqu'à expiration des stocks.

vente - location - service

Dactylab Inc. DISTRIBUTEUR D'EQUIPEMENT DE BUREAU

1795, Pont Gravé, Québec G1L 3T6
(coin av. Lamontagne) - Tél.: 525-4651

Succursale: Place Laurier, mail ouest, niveau 1 - Tél.: 656-0400

Le Sea Shepherd confisqué

Watson écope de 15 mois et d'une amende

par Louise LEMIEUX

Les chasseurs de bêtes phoques ont de bonnes chances de ne pas avoir les écologistes dans les pattes ce printemps.

Le Sea Shepherd est confisqué. Son capitaine, Paul Watson, est condamné à 15 mois de prison et de \$5,000 d'amende. Paul Pezwick, son assistant, devra purger trois mois de prison en plus de payer \$4,000 d'amende. Les 18 membres d'équipage sont condamnés chacun à \$3,000 d'amende. Chacun doit payer son dû immédiatement, sinon c'est la prison.

Des accusations avaient été portées contre Paul Watson et son équipage à la suite d'incidents entre les chasseurs de phoques et les écologistes, en mars. Le Sea Shepherd, pour empêcher les chasseurs de ramasser leurs peaux sur les glaces, a navigué dangereusement entre les phoques. Un chasseur madelinot a même failli se noyer.

Amendes et prison

Tous, équipage et capitaine ont été trouvés coupables d'avoir enfreint le règlement sur la protection des phoques en s'approchant à moins d'un demi-mille d'un lieu de chasse aux phoques. Le capitaine Paul Watson a été le plus puni pour cette infraction: six mois de prison et \$5,000 d'amende. Son assistant, Paul Pezwick, a écopé de trois mois de prison et de \$4,000 d'amende. Les 18 autres membres d'équipage, des Canadiens, des Américains, un Français et un Australien, ont été condamnés chacun à \$3,000 d'amende.

Tous étaient accusés d'intimidation. Seuls les "sujets britanniques" ont été condamnés, le juge n'ayant pas juridiction sur les étrangers, en vertu du code pénal parce que les infractions ont été commises en dehors des eaux canadiennes. Le règlement sur la protection des phoques lui accorde cependant cette juridiction. Quatre des quinze mois de la sentence de Watson sera purgée pour cette infraction. Les quatre autres "sujets britanniques" de l'équipage devront payer \$250 pour cette infraction, en plus de \$3,000 pour l'accusation précédente.

L'accusation la plus grave pesant contre Paul Watson est celle de méfait mettant la vie d'autrui en danger.

"Le plus grand responsable de cette aventure, c'est Paul Watson", a dit le juge Yvon Mercier en rendant sa sentence. "C'est lui le cerveau, l'instigateur de ce voyage. Il doit être puni plus sévèrement que les autres."

Le juge l'a alors condamné à 15 mois de prison.

Watson n'a manifesté aucune émotion. "Merry Christmas!" a-t-il lancé au juge en sortant de la salle.

Anglophone, Watson s'est fait traduire les propos du juge en traduction simultanée. En après-midi, il



Le Soleil: Raymond Lavoie

L'avocat des écologistes (vu de dos), discute avec Paul Pezwick (à gauche) et Paul Watson, peu de temps après le jugement. Malgré leurs condamnations, les écologistes estiment avoir gagné la guerre, puisque, selon eux, la chasse aux phoques est à toutes fins utiles éliminée depuis la décision du Marché commun européen de boycotter l'achat de peaux de phoques.

a assisté à l'audience menotté, le "1984" de George Orwell sous le bras.

En appel

L'avocat des écologistes, Me Jean-Claude Hébert, a indiqué son

intention d'aller en appel. Un des motifs sera le refus du juge Mercier de se désister de cette cause. Il aurait dû le faire, estime Me Hébert, parce qu'il a déjà condamné Watson en 1980, pour des offenses semblables.

Watson et Pezwick passeront vraisemblablement Noël en prison puisque Me Hébert ne pensait pas avoir le temps nécessaire pour demander une libération sous cautionnement en attendant l'audition de la cause en appel.

Bienvenue renverse la décision de Dionne

par Louise LEMIEUX

Le juge Jean Bienvenue n'a pas mis de gants blancs pour critiquer, hier matin, la décision de la veille du juge Denys Dionne. Ce dernier, en poste depuis à peine trois semaines comme juge des sessions de la paix, a envoyé quatre justiciables attendre leur procès en prison. Tous quatre jouissaient pourtant d'une liberté provisoire sous cautionnement.

"C'est sans aucune hésitation, sans la moindre difficulté que j'en arrive à la conclusion, que la décision attaquée (celle du juge Dionne) est mal fondée en fait et en droit. Elle est donc illégale. Elle doit être cassée et annulée", a déclaré le juge Bienvenue en accordant la requête en habeas corpus à Me Gilles Garneau et sa collègue, Me Claire

Lessard, avocats des quatre justiciables concernés.

La décision du juge Dionne a créé des remous, c'est le moins qu'on puisse dire, au palais de justice, lundi.

Malade, Me Gilles Garneau donne le soin à sa collègue Claire Lessard de demander une remise dans la cause de ses quatre clients. Le juge Dionne remet la cause à aujourd'hui... mais pour plus de sécurité, les quatre hommes devront attendre leur procès en prison.

Décision injuste, considère Me Lessard qui présente aussitôt en cour supérieure un bref d'habeas corpus pour remettre en liberté des clients qui jouissent d'une liberté sous cautionnement.

Le juge Jean Bienvenue, de la cour supérieure, décide finalement de remettre les quatre justiciables en liberté vers 18h lundi, "mais les heures passées en dedans ne peuvent se défaire", a-t-il déclaré en cour hier matin.

En cour

Avant de rendre sa décision, le juge Jean Bienvenue a tenu à entendre les quatre témoins.

Chacun avait respecté ses conditions de remise en liberté provisoire: présence en cour et visite mensuelle à la Sûreté du Québec. Aucun motif donc pour révoquer la liberté provisoire sous cautionnement, valide jusqu'à l'issue du procès.

"Je ne comprends pas la décision du juge Dionne", a dit Me Garneau au juge Bienvenue hier matin, vite remis sur pied par la force des choses. "C'est un manque d'égard envers le Barreau, envers les avocats de la défense, envers moi-même. C'est une insulte à ma personne et à ma crédibilité devant les tribunaux", a-t-il ajouté, faisant remarquer au juge qu'en huit ans de pratique du droit, il en était à sa première absence pour cause de maladie.

L'avocat de la Couronne, loin de se porter à la défense du juge Dionne, a déclaré en cour que "je n'ai pas à cautionner une illégalité aussi claire que celle-là".

L'incident, qui a mis le monde judiciaire sur les dents, a quand même prouvé, comme l'a fait remarquer Me Garneau, qu'"on a un bon système judiciaire qui permet de réparer les erreurs d'un juge".



Jus de légumes

V-8 Campbell
cont. 1,36 Litre

87¢

Marinades sucrées

Habitant
bocal 750mL

1,59

Maïs

Niblets
en crème, bte 398mL
à grains entiers,
bte 341mL

59¢

Papier hygiénique

Cashmere
blanc, champagne,
paquet 4 rouleaux

1,18

Olives farcies Manzanilla

Habitant
bocal 625mL

1,98

Ketchup aux tomates

Heinz
bouteille 1 Litre

2,19

Jeune dindon surgelé

Canada Cat. «A»
toutes pesanteurs

1,18 /lb

2,60 /kg

Jeune dindon surgelé badigeonné

Canada Cat. «A»
toutes pesanteurs

1,38 /lb

3,04 /kg

Tourtière fraîche

Charcuterie Roy
450g

1,79

Laitue Iceberg

gr 24
Produit de la
Californie,
Canada No 1

69¢ /ch.

Poivrons verts larges

produit
du Mexique

59¢ /lb

1,30 /kg

Les prix annoncés dans cette page sont en vigueur dans les magasins Coop-Cooprix ci-dessous, du 19 au 31 décembre 1983. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Si un article venait à manquer, n'hésitez pas à demander un bon d'achat différé.

Magasin Coop
62 boul. Valcartier,
Loretteville

Magasin
Cooprix Ste-Foy
3355 de la Pêrade
Ste-Foy

Magasin Cooprix
Rond Point Lévis

Magasin Cooprix
912 rue Commerciale
St-Jean-Chrysostome

Magasin Cooprix
250 rue St-Louis,
Loretteville

Magasin Cooprix
845 St-Marie-Victorin
St-Nicolas Est

Modifications à la loi sur la protection de la jeunesse

Poursuites possibles dès l'âge de 12 ans

par Monique GIGUERE

Le jeune qui a commis une infraction criminelle ne pourra plus disparaître dans la nature, en route vers le cabinet du directeur de la protection de la jeunesse. Il sera désormais dirigé directement au procureur de la Couronne, et cela dès l'âge de 12 ans.

Cette nouvelle procédure n'est pas contenue dans le projet de loi 60 modifiant la loi 24 sur la protection

de la jeunesse, déposée hier, à l'Assemblée nationale, par le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson. Elle est la conséquence de deux récents jugements de la Cour suprême du Canada qui forcent le gouvernement du Québec à se retirer entièrement du champ de la délinquance dans ses lois sur la protection de la jeunesse.

C'est donc sous le coup de la loi fédérale sur les jeunes contre-

venants, qui doit entrer en vigueur le 1er avril 1984, que tomberont désormais les jeunes délinquants. Et tandis que le Québec a choisi de maintenir à 14 ans l'âge de responsabilité pour les infractions aux lois et règlements provinciaux, Ottawa a fixé cet âge à 12 ans pour les infractions criminelles et les infractions statutaires de juridiction fédérale.

C'est de bon gré que le Québec

prétend accorder sa législation à celle du fédéral puisqu'à la suite des recommandations de la Commission Charbonneau sur la protection de la jeunesse, il en était venu à la conclusion qu'il fallait distinguer entre le volet "protection" et le volet "délinquance" dans les amendements qu'il avait promis d'apporter à la loi sur la protection de la jeunesse.

A l'avenir, donc, en conformité

avec la loi fédérale sur les jeunes contrevenants, tous les dossiers relatifs à des infractions criminelles seront acheminés au procureur général qui décidera s'il y a matière à poursuite ou non. Par la suite, sauf pour certaines infractions graves, comme les vols à main armée, les voies de fait, les assauts et le viol, le procureur général devra obligatoirement déférer les cas au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ), ce qui signifierait que le volume de cas judiciaires demeurerait sensiblement le même.

Des dossiers qu'il retiendra, le procureur général pourra faire de trois choses l'une: autoriser des poursuites devant le tribunal de la jeunesse, renvoyer le dossier au directeur de la jeunesse, ou fermer le dossier tout simplement. Dans tous les cas impliquant des enfants de 12 ou 13 ans, le procureur général sera cependant tenu de demander une évaluation psycho-sociale du DPJ avant de les déférer au tribunal de la jeunesse.

Quant aux directeurs de la protection de la jeunesse, ils auront trois avenues possibles pour les dossiers qui leur seront soumis: fermer le dossier, le retourner au procureur général en recommandant le dépôt d'une plainte, ou proposer au jeune contrevenant des mesures de rechange.

Non-judiciarisation

La loi fédérale prévoyant la possibilité d'une délégation administrative aux provinces en matière de mesures de rechange à la judiciarisation, le Québec estime pouvoir maintenir le processus de non-judiciarisation des jeunes délinquants amorcé, il y a cinq ans, avec sa loi sur la protection de la jeunesse.

Les modalités du programme de mesures de rechange, considérées comme l'équivalent des "mesures volontaires" dans la législation provinciale, seront définies par décret en temps opportun.

Après les droits, introduction de la notion de l'intérêt de l'enfant

par Monique GIGUERE

L'enfant a des droits. Mais l'exercice de ses droits n'est pas toujours conforme à son intérêt.

Après avoir axé la loi sur la protection de la jeunesse exclusivement sur les droits de l'enfant, le ministère des Affaires sociales introduit, dans son projet de loi 60 amendant la loi 24 déposée, hier, à l'Assemblée nationale, la notion de l'intérêt de

l'enfant.

Ainsi, explique-t-on, un enfant a droit à son milieu familial. Mais il peut arriver qu'il y aille de son intérêt de le soustraire à son milieu familial. C'est pourquoi le législateur a décidé de spécifier que dorénavant les décisions qui doivent être prises concernant un enfant doivent l'être, non seulement dans le respect de ses droits, mais également en fonction de son intérêt.

Plusieurs articles de la loi actuelle, définissant des situations où la sécurité ou le développement de l'enfant sont considérés comme compromis, seront donc revus afin d'éliminer des imprécisions qui empêchent parfois les directeurs de la protection de la jeunesse et le Tribunal de la jeunesse de porter assistance à un enfant dans le besoin.

Dans cet esprit, on distinguera, à l'avenir,

entre la situation d'un enfant menacé dans son développement mental ou affectif et celle d'un enfant menacé dans sa santé physique; on distinguera aussi, dans le cas d'enfants victimes d'abus sexuels ou de mauvais traitements, la situation dont la responsabilité incombe à d'autres qu'aux parents; et on assouplira les critères permettant d'établir qu'un enfant est abandonné.

Les parents

D'autre part, le législateur a senti le besoin d'affirmer plus clairement la responsabilité des parents. Une des dispositions du projet de loi 60 précise que les parents sont les premiers responsables de pourvoir aux soins, à l'entretien et à l'éducation de leurs enfants, l'Etat ne devant intervenir que pour suppléer à l'intervention parentale.

Dans le cas des enfants placés en centre d'accueil et en famille d'accueil, un amendement à la loi 24 prévoit que le DPJ aura le pouvoir de réviser les dossiers de ces enfants

après un délai de deux ans.

Mandat élargi

Au chapitre des intervenants, le projet de loi augmente le pouvoir de surveillance du comité de la protection de la jeunesse en investissant son président des pouvoirs d'un commissaire enquêteur, sauf le pouvoir d'em-

prisonnement. Quant aux directeurs de la protection de la jeunesse, ils seront aussi appelés "directeurs provinciaux" au sens de la loi fédérale sur les jeunes contrevenants. Ce nouveau titre leur permettra de récupérer les fonctions qu'ils occupent déjà en matière de délinquance.

Le poste de personne désignée par le ministre de la Justice (PDMJ) sera, pour sa part, aboli.

Le député de Verchères, M. Jean-Pierre Charbonneau, qui a présidé la commission parlementaire spéciale sur la protection de la jeunesse en 1982, s'estime satisfait du projet de loi 60. Selon lui, en-

La loi sur les poursuites sommaires s'appliquera

par Monique GIGUERE

Le mineur interpellé par la police au cours d'une descente dans un débit de boisson ne sera plus l'objet d'une évaluation par le directeur de la protection de la jeunesse. Il sera désormais traduit directement devant le Tribunal de la jeunesse en vertu de la loi sur les poursuites sommaires, et un avis sera envoyé à ses parents.

Cet amendement est l'une des principales modifications annoncées, hier, par le ministre Pierre-Marc Johnson à la loi sur la protection de la jeunesse en vigueur depuis le 15 janvier 1979.

Le projet de loi 60 prévoit, en effet, que dorénavant, dans tous les cas d'infractions aux lois et règlements du Québec par des adolescents, c'est la loi sur les poursuites sommaires qui s'appliquera. Cette loi sera cependant modifiée pour prévoir une amende maximale de \$100 et un avis aux parents.

Présentement, la loi 24 sur la protection de la jeunesse prévoit que les dossiers relatifs à des infractions au code de sécurité routière, aux lois sur la chasse, la pêche, la faune, la fréquentation des bars, doivent être évalués par le directeur de la protection de la jeunesse (DPJ), qui décide ensuite, de concert avec une personne désignée par le ministre de la Justice (PDMJ), soit de prescrire des mesures volontaires, de renvoyer le dossier au tribunal, ou encore de fermer le dossier.

Intrusion Or, à la lumière de

l'expérience des cinq dernières années, le ministère des Affaires sociales s'est rendu compte que ce processus était inutilement lourd, compte tenu surtout qu'il ne s'agit pas d'infractions criminelles.

"L'évaluation sociale est inutile et constitue parfois carrément une intrusion dans la vie privée des familles et des jeunes concernés", reconnaît le ministre dans un des communiqués qui accompagnent le projet de loi 60 déposé, hier, à l'Assemblée nationale.

En cas de défaut

d'acquiescer l'amende dans le délai fixé par le Tribunal de la jeunesse, l'amendement prévoit cependant que le DPJ pourra intervenir pour imposer des travaux compensatoires, travaux considérés comme l'équivalent des "mesures volontaires" actuellement prévues à la loi sur la protection de la jeunesse.

Quant à l'âge de responsabilité pénale pour des infractions statutaires, il est maintenu à 14 ans dans le cas des lois et règlements provinciaux et abaissé à 12 ans dans celui des lois et règlements fédéraux.

Le docteur
Fernand Bellemare m.d.
ophtalmologiste
exerce sa profession à nul autre endroit à Québec.
320, rue St-Joseph est
Complexe Bibliothèque de Québec
Place Jacques-Cartier
529-9411

POUR UN MEILLEUR PRIX
ACHAT-ÉCHANGE
DIAMANTS — OR — ARGENT
Dépositaire officiel des montres
CONCORD, OMEGA, SEIKO, PULSAR
Grand choix de perles cultivées
EXPERTISE (diamants) Evaluation (bijoux)
POUR ASSURANCES
Léonard Toussaint Inc.
330, 1^{re} Rue, Québec (Entre les 3^e et 4^e Avenues)
522-8750 522-6395
Ouvert de 9h30 à 17h, le jour
de 6h30 à 21h, le soir.

Pour Noël
UN JEU PLEIN DE MYSTÈRES!

Tout n'est qu'illusion.
Un coup de baguette et vous devenez magicien.
BOUTIQUE DU JOUET ÉDUCATIF
1302, rue Maguire
Sillery - 681-5043

ABRI FISCAL
Jardins de l'Archipel
Ile des Soeurs (Montréal)
DÉDUCTION FISCALE 1983 32 000\$*
RÉCUPÉRATION FISCALE 15 000\$ à 18 000\$*
200, 300, 60 Condominiums en béton situés en bordure du fleuve comprenant piscine, tennis, squash, salle de photographie et d'exercice, cave à vin. Un investissement judicieux et un abri fiscal incroyable.
Aucune mise de fonds, financement bancaire 100%.
Votre revenu doit être de 45 000\$ et plus.
IMPORTANT:
Pourquoi ne pas profiter immédiatement de ce placement de premier choix quand vous avez droit à une **RÉDUCTION IMMÉDIATE SUR VOTRE REVENU**? Aucun comptant n'est nécessaire. **FINANCEMENT À 100% PAR LA BANQUE.**
AGISSEZ MAINTENANT
**GUY PARÉ & ASSOCIÉS INC.**
681-7757 (418) 848-9175 (514)
Fiscalité et Courtage Immobilier
2210, de Lino, Sillery (Québec) G1T 1L6
* ces montants peuvent varier selon votre investissement et vos déductions actuelles.

GROS et DETAIL
BOUCHERIE
Carrier & Poulet
"Goûtez à du bon service"
HEURES D'AFFAIRES: lundi au jeudi, 8h30 à 17h30; vendredi, 8h30 à 21h; samedi, 8h30 à 17h.
Livraison GRATUITE avec commande de plus de 20\$ (Québec et banlieue)

DERRIÈRE BOEUF Catégorie A-1 Catégorie D-1 Préparé et emballé pour congélateur	Assortiment complet de DINDES, des oies, des canards, des TÊTES DE LARD, préparé avec soin	LARD HACHÉ maigre (Picnic déossé) sac de 5 lb et plus	306 kg 139 lb
ROSBIF de surlonge déossé, complet	SPECIAL TOURNEDOS boîte de 24 Fondue chinoise Fondue bourguignonne Brochettes, bte de 24	BOEUF HACHÉ ordinaire, sac de 5 lb et plus	306 kg 139 lb
JAMBON ROULE fumé à l'ancienne (genre cottage), 5 lb et plus	CRETONS MAISON apprêtés selon la tradition Contenant 207 g (2 lb) le contenant	BACON ÉCONOMIQUE tranché, sans couenne, emballage de 1 lb (327 g)	461 kg 209 lb 459 le paquet

• Commandes téléphoniques exécutées avec soin du lundi au vendredi.
• Stationnement pour notre clientèle à côté du magasin.
345, RUE DU PONT, QUÉBEC - TEL.: 522-5291

VENTE AVANT NOËL
20%
sur toute la marchandise de saison en magasin.
* Les collections de printemps, ESPRIT et POLO, ainsi que Québec 84 sont exclues de cette vente.
**CLEMENT**
PLACE STE-FOY 653-9363
Les galeries de la capitale 627-3472

POLITIQUE

La tactique conservatrice finit en queue de poisson

OTTAWA (PC, CP et UPC) — A la Chambre des communes, hier, les conservateurs ont réclamé en vain la démission immédiate du gouvernement de M. Trudeau, après avoir défilé, en comité plénier, la majorité libérale sur un article d'un projet de loi découlant du budget.

Les libéraux, le premier ministre en tête, ont soutenu de leur côté que la légitimité du gouvernement n'était pas en jeu. C'est d'ailleurs l'avis qu'ont exprimé également les experts de la procédure parlementaire.

Cachés derrière les rideaux

Hier midi, utilisant une ruse de procédure, les conservateurs avaient pris par surprise les libéraux lors d'un vote sur un article du projet de loi C-2 modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.

Une quarantaine de conservateurs ont alors surgi de derrière les rideaux aux Communes, tandis que les libéraux n'avaient que 28 de leurs 147 députés sur place. L'amendement fut facilement défilé.

"Ils ont abusé de la procédure", a lancé, visiblement exaspéré, le leader du gouvernement aux Communes, M. Yvon Pinard.

Démission exigée

De son côté, le chef conservateur Brian Mulroney soutenait que "M. Trudeau, s'il a un peu d'honneur et de respect pour les traditions, devrait se

rendre immédiatement chez le gouverneur général pour l'aviser de la dissolution du gouvernement".

"S'il ne démissionne pas, ce sera une nouvelle violation épouvantable d'un principe fondamental de la tradition parlementaire", a ajouté le chef conservateur.

Pour ajouter du poids à leurs revendications, les Tories ont même boycotté la période des questions. A leur retour en Chambre, ils ont encore réclamé la démission du gouvernement. Toutefois, en fin d'après-midi, l'offensive conservatrice s'était enlisée.

Le député de Joliette, M. Roch LaSalle, a révélé hier que la stratégie de son parti avait été planifiée le matin même. "C'est Erik Nielsen qui a pensé à tout cela, voyons donc", a-t-il dit.

Le petit contribuable est le grand perdant

OTTAWA (CP) — Le petit contribuable a été, de fait, le grand perdant de ce qui s'est passé hier au Parlement fédéral.

Selon la loi actuelle sur l'impôt, les revenus provenant de certains types de rentes viagères et de polices d'assurance-vie doivent être déclarés à tous les trois ans et le montant global est alors

Les experts

Les spécialistes de la procédure parlementaire, interrogés hier par les journalistes, ont dit que le gouvernement n'avait pas à démissionner. L'un d'eux, M. Marcel Pelletier, a noté qu'il y avait une différence majeure entre un vote pris en comité et un vote formel en Chambre. Ainsi, en 1967, devant un autre comité plénier, le gouvernement s'était fait battre sur un point de loi touchant les tarifs postaux et n'avait pas été remis en question. M. William Dawson, professeur de droit et coéditeur de la 5e édition de Beauchesne, la "bible" des parlementaires, a souligné que le gouvernement avait toujours sa majorité aux Communes et qu'il était certain de triompher de toute motion de non-confiance.

taxé. L'amendement qui a été défilé hier aurait permis aux contribuables de déclarer ce revenu annuellement et profiter chaque fois de la déduction maximale de \$1,000 sur les revenus de placements. Le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, a dit hier soir qu'il représenterait une telle mesure dans son prochain budget.



A la période des questions, hier, à la Chambre des communes, les députés du Nouveau Parti démocratique ont eu beau jeu pour interroger les ministres, devant l'absence des députés conservateurs. Ces derniers avaient quitté la Chambre en signe de protestation, alléguant que la défaite gouvernementale en comité plénier devait entraîner la dissolution du gouvernement.

Spectacle ridicule

Avec une journée comme celle d'hier le Parlement canadien continue de se couvrir de ridicule. Un autre bel exemple de burlesque à \$1 million par jour.



richard daigault à Ottawa

Le premier responsable en est le gouvernement dont les députés sont absents de la Chambre des communes à peu près continuellement. Sauf pour la période de questions, parce que là il faut donner le spectacle quotidien pour le bulletin de nouvelles de 18h à la télévision.

L'incident d'hier s'est produit pour une raison bien simple. Quand les Communes siègent en comité plénier pour étudier un projet de loi dans ses détails, on procède à la bonne franquette.

Les députés y assistent en nombre très restreint. Souvent, sur les 282 députés, il y en a environ 20 ou 30 seulement qui suivent les débats.

On entre, on sort, on va prendre le café, on grille une cigarette dans l'anti-chambre.

Les règlements? On s'accommode, on arrondit les coins.

Quand le vote se prend, sur un article, on ne suit que rarement la règle voulant qu'aucun député n'est admis dans l'enceinte des Communes une fois la procédure du vote commencée.

Roch LaSalle, le député conservateur de Joliette, avait raison hier de le signaler. Depuis 15 ans qu'il siège aux Communes, les députés s'infiltraient souvent par les portières, pour voter au comité plénier, même lorsque le vote se prend.

Ça ne respecte pas le règlement, mais c'est ce qui se passe.

Or, le gouvernement s'est fait pincer hier. Il semble que l'Opposition se soit décidée à surprendre la députation libérale dont les whips dorment à la roue.

Le résultat: un article d'un projet de loi modifiant l'impôt sur le revenu fut bloqué.

Les libéraux ont crié à la tricherie. Les conservateurs ont demandé la démission du gouvernement. Pendant trois heures les Communes ont donné un spectacle ahurissant où de part et d'autre on s'est payé le luxe de se lancer des insultes. Ce verbiage sera imprimé dans le journal des débats et précieusement conservé pour la postérité.

Tout pour une élection

Il y a quatre ans, le Canada était en campagne électorale. Le gouvernement de Joe Clark avait été renversé le 13 décembre 1979.

Il ne s'agissait pas d'un vote en comité mais d'un vote par appel nominal, un vote formel, enregistré.

Brian Mulroney, le chef conservateur, réclame une élection fédérale, immédiatement, invoquant que le gouvernement libéral doit solliciter un autre mandat, au bout de quatre ans de pouvoir, parce que c'est là la tradition.

Pierre Trudeau, dit-il, veut s'en tenir à la lettre de la loi qui permet à un gouvernement d'attendre cinq ans avant de chercher le renouvellement de son mandat.

Mulroney a juré qu'il allait faire tout en son pouvoir pour forcer le gouvernement de déclencher l'élection.

Voici ce qu'il a dit, à ce sujet, dimanche: "M. Trudeau tente de nous imposer le mandat quinquennal. Ça ne flottera pas. A partir du 18 février 1984, le jeu est terminé. (Le 18 février, le quatrième anniversaire du retour au pouvoir des libéraux).

"C'est le temps de partir, qu'ils fassent leurs bagages. Chaque jour qu'ils continueront de violer la tradition parlementaire britannique... ils en paieront le prix. Et pour chaque jour qu'ils violeront la tradition, le coût qu'ils auront à payer sera lourd.

"Le pays veut l'élection. Le pays mérite une élection et l'histoire exige que ce pays tienne un scrutin général après le 18 février... Le temps des règlements de comptes est arrivé et le peuple canadien a le droit de s'exprimer sur la façon dont ce pays a été gouverné."

Désormais, la canonnade quotidienne: Que Trudeau démissionne.

Broadbent a des problèmes

Ed Broadbent, le chef du Nouveau Parti démocratique, doit subir une deuxième intervention chirurgicale à la colonne vertébrale.

Nombreux sont ceux qui prédisent qu'il devra bientôt quitter son poste vu la mauvaise position de son parti dans les sondages.

Un des postes les plus prestigieux et des mieux rémunérés (\$100,000 ou presque) que le premier ministre Pierre Trudeau devra bientôt remplir est celui de la présidence de l'Office national du film. Quel ami libéral en héritera?

Philippe de Gaspé Beaubien de Télémedia Communications se serait fait offrir le poste de gouverneur général du Canada, selon un journal de Toronto.

La sonorité "Kraco" à bas prix

Date de vente: du 29 au 31 décembre

Radio AM/FM stéréo "Kraco" muni d'un lecteur de cassettes Pour la plupart des autos. Facile à installer. Peut fonctionner avec 4 haut-parleurs. Cour. 199.99 \$139^{ch.}	Radio AM/FM stéréo "Kraco" muni d'un lecteur de cassettes à arrêt automatique Commuteur stations locales/éloignées. Pour la plupart des autos. Cour. 129.99 \$99^{ch.}	Enceintes acoustiques "Kraco" 3 voies 6 po x 9 po Puissance maximale de 60 watts. Chaque enceinte comprend un aimant de 20 onces, un haut-parleur pour sons intermédiaires et un haut-parleur pour sons aigus. Cour. 79.99 \$49^{l'ensemble}
Radio-cassette stéréo AM/FM "Kraco" pour autos importées Magnétophone à arrêt automatique. Spécialement conçu pour les autos importées. Cour. 129.99 \$99^{ch.}	Enceintes acoustiques coaxiales "Kraco" 2 voies 5 1/4 po Puissance de 40 watts. Compréhends vis et instructions. Cour. 46.99 \$29^{l'ensemble}	Enceintes acoustiques "Kraco" 3 voies 5 1/4 po Puissance maximale de 50 watts. Chaque enceinte comprend un aimant de 20 onces, un haut-parleur pour sons intermédiaires et un haut-parleur pour sons aigus. Cour. 69.99 \$49^{l'ensemble}
Correcteur graphique "Kraco" 3 curseurs de correction, un wattmètre et un amplificateur de 50 watts. Cour. 65.99 \$49^{ch.}		4 enceintes acoustiques "Kraco" de 6 po x 9 po Chaque enceinte comprend un haut-parleur 5 po pour sons graves, un haut-parleur pour sons intermédiaires et un haut-parleur à double dôme pour sons aigus. Puissance maximale de 50 watts. Pour la plupart des autos. Cour. 99.99 \$69^{l'ensemble}

Place Laurier, 2700, boul. Laurier, Ste-Foy
Place Fleur de Lys, 550, boul. Wilfrid-Hamel, Québec
Carrefour Beauport, 3333, rue Clémenceau, Beauport

HEURES D'AFFAIRES:
 Lundi au vendredi: 9h30 à 21h
 Samedi: 9h à 17h

Crédit accepté

POLITIQUE

Johnson accuse les CSS de ne pas dialoguer

par Monique GIGUÈRE

Le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, a accusé, hier, les centres de services sociaux (CSS) de s'être opposés à toute forme de dialogue avec son ministère, en ce qui touche le nouveau partage proposé des responsabilités entre les CSS et les centres locaux de services communautaires (CLSC).

Répondant à une question de la députée de l'Acadie, Mme Thérèse Lavoie-Roux, le ministre Johnson a déclaré, en Chambre, qu'une consultation avait été amorcée avec des représentants des CSS, mais que jusqu'à il y a à peine une semaine "les discussions avaient été particulièrement difficiles".

Précisant que les CSS ont été et demeurent encore les fiduciaires de certaines activités dévolues à l'origine aux CLSC, le ministre a souligné que le cadre de référence ne visait qu'à définir les programmes qui devront être transférés aux CLSC, conformément aux objectifs initiaux de la réforme de la santé et des services sociaux au début des années 70.

Il a, de plus, affirmé qu'il n'était pas question de démanteler le réseau des CSS, mais de raf-

fermiser leur rôle, notamment en matière de protection de la jeunesse.

Insatisfaite des précisions fournies par M. Johnson, la députée de l'Acadie est revenue à la charge pour demander au ministre s'il entendait tenir une consultation plus large, comme une commission parlementaire, sur la question du nouveau partage de responsabilités entre CSS et CLSC.

Ce à quoi le ministre a répondu qu'il était prêt à recevoir des représentations écrites, mais qu'il n'envisageait pas la tenue d'une commission parlementaire sur un sujet de nature administrative comme celui-là.

Hier après-midi, le sous-ministre en titre aux Affaires sociales, M. Jean-Claude Deschênes, devait recevoir à son bureau de Québec cinq représentants de l'Association des centres de services sociaux du Québec (ACSSQ) pour entendre leurs doléances, mais rien n'a transpiré de la réunion.

Pour sa part, M. Johnson a répété que c'était largement la faute des CSS qui ont refusé de collaborer, si le dossier du nouveau cadre de référence a piétiné si longtemps.



UPC
Pierre-Marc Johnson accuse les CSS de ne pas dialoguer.

Bertrand perdrait le poste de leader

Le leader du gouvernement à l'Assemblée nationale, le ministre Jean-François Bertrand vit très probablement ses dernières heures parlementaires dans ces fonctions.



J.-Jacques Samson

à Québec

Cette conviction était généralisée au Parlement bien avant que M. Bertrand soit victime au cours de la nuit d'hier de l'erreur du président sur un vote dans le processus d'adoption de la controversée loi 38 qui interdit aux municipalités de recevoir des subventions directement d'Ottawa, en dehors d'une entente cadre. C'est vers M. Bertrand que les yeux accusateurs se retournaient hier pour l'imbroglie créée.

Les choses n'ont jamais très bien fonctionné dans le travail de leader à l'Assemblée pour le député de Vanier depuis qu'il a chaussé les souliers de Claude Charron, à la fin de février 1982. M. Bertrand ne possédait pas l'expérience parlementaire de M. Charron lorsque cette charge lui a été confiée; il ne jouit pas de l'ascendant sur ses collègues que détenait son prédécesseur et il n'a jamais pu établir avec son vis-à-vis de l'opposition, la complicité qui marquait les rapports Charron-Gérard D. Lévesque.

Il faut dire que la fraternisation est probablement moins facile avec M. Fernand Lalonde, un homme politique qui ne fait pas souvent de quinquies.

Les libéraux ont très rapidement pris en grippe le leader péquiste. Dès le 16 juin 1982, devant l'obstruction systématique (filibuster) du Parti libéral sur la loi 37 forçant le regroupement des municipalités de Baie-Comeau et Hauterive, M. Bertrand avait lancé aux libéraux: "On va vous passer sur le corps..." Il avait aussi décrit, avec une assurance hautaine, la guillotine qu'il utiliserait: "même qualité de bois, bonne armature, lame bien aiguisée..." Le leader libéral de l'époque, M. Gérard D. Lévesque, avait alors donné à comprendre que la vie ne serait pas facile pour M. Bertrand. Constantement depuis, les libéraux crient à l'arrogance du leader du gouvernement.

Ils lui reprochent en plus de ne pas savoir organiser les travaux parlementaires avec cohérence et une fois ceux-ci lancés, de ne pas avoir de stratégie parlementaire comme Claude Charron pouvait en planifier.

En octobre, quand l'Assemblée nationale a été réunie pour une journée, aux

seules fins de prolonger d'un mois les vacances parlementaires le temps pour le gouvernement de mijoter son plan de relance, même plusieurs collègues de M. Bertrand se sont ouverts de leur mécontentement sur la façon dont les travaux étaient orchestrés. Le gouvernement venait d'être taillé en pièces à l'Assemblée.

Après deux nuits blanches en quelques jours, durant la présente fin de session pour les députés péquistes d'arrière-ban, pendant que leurs grands frères ministres manquent d'assiduité, les humeurs deviennent vite maussades encore dans leurs rangs.

Lourde charge

M. Bertrand, cela est d'ailleurs bien connu dans son entourage, considère que ses doubles fonctions de leader et de ministre des Communications sont une lourde charge.

Il préférerait peut-être abandonner les Communications pour se consacrer entièrement au poste prestigieux de leader mais la détérioration de ses relations avec les libéraux a hypothéqué pareil cheminement de carrière.

Trois noms sont généralement avancés comme des successeurs possibles au poste de leader. Ce sont ceux des ministres Yves Duhaime, Raynald Fréchette et Guy Chevrette.

M. Duhaime dirige un ministère stratégique dans la perspective d'une lutte électorale contre Robert Bourassa. Ce dernier fera porter le débat sur les ventes d'électricité aux États-Unis et M. Duhaime, à titre de ministre de l'Énergie et des Ressources, a été celui qui, au gouvernement péquiste, a entretenu les relations avec les interlocuteurs américains.

M. Fréchette connaît aussi très bien la procédure parlementaire pour avoir été vice-président et président de l'Assemblée nationale de 1968 à 1970 et il a du panache. Cette qualité sert bien les leaders en Chambre habituellement. M. Fréchette toutefois a eu des ennuis cardiaques cette année. Le travail de leader exige une résistance physique hors de l'ordinaire pour les fins de session. On le voit plus que jamais cette année.

Du côté libéral, si M. Fernand Lalonde démissionne en 1984, comme le veulent des rumeurs, pour offrir sa circonscription à Robert Bourassa, on devra également lui trouver un successeur. Son adjoint Michel Gratton semble le choix logique. Les relations parlementaires entre libéraux et péquistes repartiront sur un nouveau pied en 1984.

Parizeau dénonce le contrat pour l'ambassade à Riyad

par Réjean LACOMBE

Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a indiqué, hier à l'Assemblée nationale, que le gouvernement canadien avait accordé à une firme britannique le contrat de construction de son ambassade à Riyad, en Arabie saoudite, alors qu'une firme québécoise, Hervé Pomerleau Inc., de Saint-Georges de Beauce, avait soumis la plus basse soumission conforme aux plans et devis. Le coût de cette construction s'élèverait à une vingtaine de millions de dollars.

Interrogé à l'Assemblée nationale, par le député péquiste de Bellechasse, M. Claude Lachance, le ministre Parizeau s'en est pris durement aux autorités gouvernementales fédérales, ajoutant qu'il se proposait de faire part de ses doléances au ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Ed Lumley.

M. Parizeau a relaté que six entreprises avaient répondu à la demande fédérale, cinq canadiennes et l'autre

britannique, Laing Wimpsey. C'est la firme québécoise Hervé Pomerleau Inc. qui avait présenté la plus basse soumission conforme aux plans et devis. Le projet de la firme britannique était inférieur de \$89,000 à l'offre de l'entreprise québécoise. "Mais, ajoute le ministre, elle n'était pas conforme en ce sens qu'il n'y avait pas un cent de contenu canadien ou québécois. Rien!"

Selon le ministre des Finances, le gouvernement fédéral a alors demandé à Hervé Pomerleau Inc. et à la firme britannique de présenter à nouveau une soumission. "Hervé Pomerleau Inc., précise M. Parizeau, a refusé de le faire et a dit simplement: 'Ma soumission s'applique. Le Britannique a pu modifier sa soumission. On ne sait pas quel peut être le contenu canadien là-dedans. Il ne peut pas être très important, d'après tous les renseignements que nous avons obtenus, s'il y en a un; mais la firme britannique finalement a eu le contrat'".

Faisant directement allusion au

contrat d'achat de boîtes de camions postaux accordé par la Société canadienne des postes à une firme américaine, alors qu'une entreprise québécoise en fabrique, le ministre estime qu'il s'agit là d'un autre cas où le gouvernement fédéral, utilisant l'argent des contribuables, n'exigeait pas de contenu canadien ou québécois.

"En période de relance économique, ajoute-t-il, il n'est pas normal de fonctionner comme cela. Il n'est pas normal de perdre des emplois, lorsqu'on en a tellement besoin, et cela avec l'argent des contribuables."

M. Parizeau parle même de naïveté du gouvernement fédéral lorsqu'il s'agit pour lui de négocier certains contrats. "La compagnie britannique dont nous parlons, relate le ministre Parizeau, est la firme qui a eu le contrat de construction de l'ambassade britannique en Arabie saoudite, sauf que, dans le cas de ce contrat, aucun entrepreneur canadien ou québécois n'était admissible."

M. Parizeau dénonce le contrat

Il ne vous reste que

QUELQUES JOURS...

pour profiter
des rabais de

40%

à

50%

de
réduction
dans tout
le magasin

Nos prix
défient
toute
compétition



PLACE LAURIER, MAIL NORD 653-2013

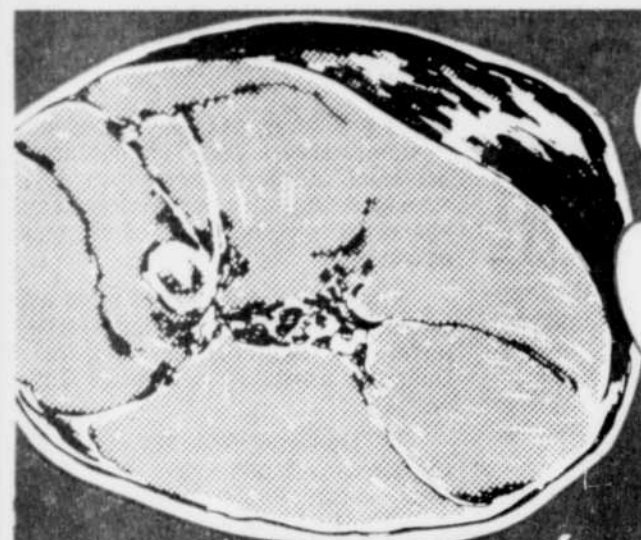
PLACE FLEUR DE LYS 524-4526

GALERIES CHAGNON 833-1453

GALERIES DE LA CAPITALE 627-0686



Joyeux Noël!



JAMBON FUMÉ
MÉRITÉ
découenné, sans jarret,
prêt-à-manger,
un bout ou l'autre

3,04 /kg
1,38 /lb



CLÉMENTINES
Importées du Maroc

1,52 /kg
69¢ /lb



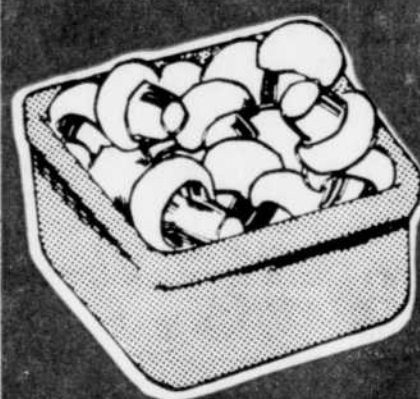
JEUNE DINDON
SURGELE
Canada, catégorie "A"
(toutes pesanteurs)

2,60 /kg
1,18 /lb



JEUNE DINDON
BADIGEONNÉ
surgelé,
Canada catégorie "A"
(toutes pesanteurs)

3,04 /kg
1,38 /lb



CHAMPIGNONS
BLANCS
Produit du Canada

1,15
chopine



FOIE DE VEAU
DE CHOIX
importé, surgelé

5,25 /kg
2,38 /lb



CUISSEAU
DE VEAU
DÉOSSÉ
surgelé

6,57 /kg
2,98 /lb



PORC HACHÉ
produit décongelé

2,82 /kg
1,28 /lb



RAISIN VERT
CALMERIA
Produit de la Californie,
Canada no. 1

1,74 /kg
79¢ /lb

VEAU HACHÉ
produit décongelé

4,39 /kg
1,99 /lb

SOC DE PORC ROULE
RICHELIEU
fume

5,25 /kg
2,38 /lb

JAMBON MIGNON
RICHELIEU
prêt-à-manger

7,69 /kg
3,49 /lb

PAIN DE VIANDE DE PORC
MÉRITÉ
(tranche selon vos besoins)

3,51 /kg
1,59 /lb

SALAMI TOUT BOEUF
MÉRITÉ
(tranche selon vos besoins)

4,59 /kg
2,08 /lb

JAMBON CUIT ULTRA MAIGRE
MÉRITÉ
(tranche selon vos besoins)

6,13 /kg
2,78 /lb

TOURTIÈRE SURGELÉE
RICHELIEU
450 g

1,98

SALADES AU CHOIX
MÉRITÉ
(chou régulière ou crémeuse,
chef, macaroni, patate)
comptoir de charcuterie

2,31 /kg
1,05 /lb

FROMAGE TOMME
ST-GERARD

8,05 /kg
3,65 /lb

OIGNONS VERTS
Produit des États-Unis,
Canada no. 1
gr. 48

2/49¢

PAMPLEMOUSSES BLANCS
Produit de la Floride,
gr. 48

6/99¢

CANNESBÈGES (ATOCAS)
Produit des États-Unis,
Canada no. 1
cello 340 g

99¢

* La régularité dans les approvisionnements en fruits et légumes est à la merci des conditions météorologiques. Soyez toutefois assurés, chers clients, que dans le cas de ces dernières, les épiceries Richelieu ne ménageront aucun effort pour vous offrir variété et qualité à bon prix, tout au long des saisons.

Pour vos enfants, un cadeau intelligent. Une excellence reconnue au Gala de l'ADISQ.



Passer-Partout, récipiendaire du trophée Félix, catégorie Disque de l'année enfants vous est offert à un prix EXCEPTIONNEL chez votre épicerie attentionnée Richelieu.

3,98 chacun avec coupon

(5,98 chacun, sans coupon) (taxe en sus)

disponible jusqu'à épuisement de la marchandise

2,00\$ ÉCONOMISEZ 2,00\$ 2,00\$

à l'achat du disque
Passer-Partout (vol. 4)

Decoupez et présentez ce coupon-rabais à la caisse. On vous accordera une remise de 2,00\$ à l'achat du disque **Passer-Partout (vol. 4)**.

Un coupon par disque. Ce coupon est acceptable jusqu'à épuisement de la marchandise. Date limite: 31 décembre 1983.

Au détaillant: Pour être remboursé, faites parvenir vos coupons-rabais à l'adresse suivante:

Épiceries Unis, Metro Richelieu Inc. Service aux membres 3511, boul. Maurice-Duplessis, Montréal (Québec) H1C 1V6



2,00\$

2,00\$

BANLIEUE DE QUÉBEC
5003, 4e Av. ouest
Charlesbourg
6385, 3e Av. est
Charlesbourg
421, 80e Rue ouest
Charlesbourg

1298, rue Main
Orsainville
80, rue Georges-Muir
N.-D.-des-Laurentides
443, av. Ste-Brigitte
Ste-Brigitte-de-Laval
2314, av. Royale
Courville

1850, av. Royale
St-Jean, Ile d'Orléans
7990, av. Royale
Château-Richer
235, des Chênes ouest
Québec
1595, de la Canardière
Québec

193, 24e Rue
Québec
398, 10e Rue
Québec
1296, 3e Av.
Limoulin
1287, 1re Av.
Québec

305, rue Du Pont
Québec
1097, rue St-Jean
Québec
581, 3e Rue
Québec
200, St-Olivier
Québec
230, rue Durocher
Québec

2252, av. Notre-Dame
Ancienne-Lorette (Ste-Foy)
1099, Lamontagne ouest
Val-Bélair
LEVIS
496, St-Augustin
Breakville
309, rue Du Sault
St-Romuald

97, rue Wolfe
Lévis
58, rue St-Louis
Lévis
10, boul. de la Paix
St-Henri-de-Lévis
PORTNEUF
131, rue Notre-Dame
Donnacona

365, rue Tessier
St-Casimir
215, rue Commerciale
St-Ubald
410, Principale
Lac-au-Sable
320, de l'Eglise
St-Basile

CHARLEVOIX
10572, av. Royale
Ste-Anne-de-Beaupré
11186, av. Royale
Beaupré
299, av. Royale
St-Tite-des-Caps
144, St-Jean-Baptiste
Baie St-Paul

1026, St-Edouard
St-Urbain
79, Notre-Dame
Notre-Dame-des-Monts
38, rue Lapointe
Clermont
St-Siméon
(Charlevoix)

Richelieu fait un grand gagnant!

Félicitations à M. Michel Careau de St-Hilaire qui s'est mérité le grand prix du «Concours Paniers-Surprises», soit 5 200 \$ d'épicerie, décerné sous forme de 208 bons d'achat d'épicerie d'une valeur de 25 \$ chacun.

Le «Billet-Surprise» de M. Careau provenait du Marché d'alimentation Baril Inc. de St-Hilaire, dont les propriétaires sont messieurs Gaston Normandin et Herve Trudeau.

Les épiciers attentionnés Richelieu s'unissent pour féliciter tous les gagnants du «Concours Paniers-Surprises Richelieu».

De gauche à droite: Gaston Normandin, Robert Cloutier, vice-président marketing de Epiciers Unis Metro-Richelieu Inc., Michel Careau et Herve Trudeau.



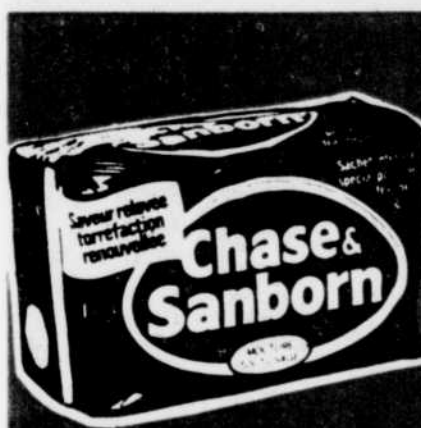
**JUS DE TOMATES
RICHELIEU**
Canada de fantaisie
bte 1,36 L

79¢



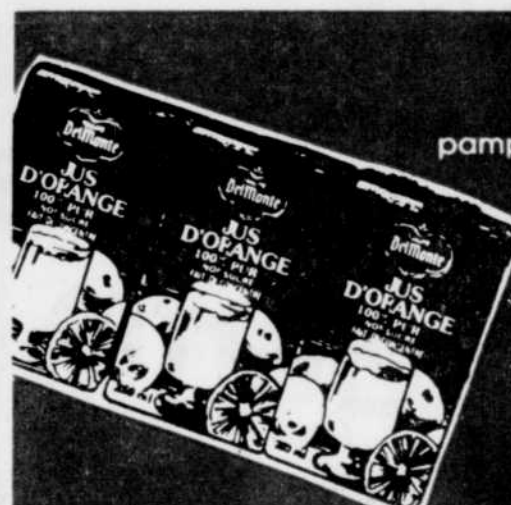
**CRÈME
GLACÉE
RICHELIEU**
parfums variés
cont. plastique 2 L

1,89



**CAFÉ MOULU
CHASE & SANBORN**
mouture à toutes fins ou
cafetière automatique
cont. 369 g

2,57



**JUS
DEL MONTE**
legumes, orange,
pamplemousse, ananas
ou pommes
paquet 3 x 250 mL

99¢



**GARNITURE
POUR TARTES
VACHON**
cerises, bleuets, fraises,
framboises, dattes ou sucre
bte 540 mL

1,47



**MARINADES
HABITANT**
cornichons pour
tartines, cornichons à
l'aneth régulier, à l'ail
ou polonaise,
marinades sucrées
bocal 750 mL

1,67



*Une offre
inégalable*

**SOLVANT
POUR
PARE-BRISÉ
LAURENTIDE**
cont. 4 L
(disponible jusqu'à
épuisement de la
marchandise)

99¢



**DÉSODORISANT
SECRET
ULTRA-SEC**
parfume ou inodore
aérosol 200 mL
balon 60 g

2,29



**JUS DE POMMES
CONCENTRÉ
ROUGEMONT**
surgele
cont. 355 mL

89¢

**SOUPE
CAMPBELL**
bouillon de poulet ou de boeuf,
consomme
bte 284 mL

2/1,00

**FROMAGE A LA CRÈME
KRAFT
PHILADELPHIA**
nature
cont. 250 g

1,49

**BOISSON GAZEUSE
PEPSI-COLA DIET PEPSI**
régulier ou deca
bouteilles consignées
6 x 750 mL
(Disponible dans la région de
Québec Métropolitain seulement)

2,99

**JUS DE CANNEBERGES
OCEAN SPRAY**
cont. 1,14 L

2,59

**FÈVES AU LARD
BIEN MIJOTÉES
LIBBY'S**
bte 540 mL

99¢

**SAUCE POUR
SANDWICH CHAUD
HABITANT**
bte 398 mL

69¢

**CRÈME 35%
QUEBON**
cont. 500 mL

1,49

**SAUMON ROSE
CLOVER LEAF**
bte 220 g

1,39

**SOUPE
HABITANT**
saveurs variées
bte 398 mL

57¢

**BUCHÉ DES FÊTES
A LA CRÈME GLACÉE
LAVAL**
bte 2 L

5,69

**OLIVES
GATTUSO**
reines natures ou espagnoles
bocal 625 mL

2,39

**GÂTEAU SUPRÊME
MCCAIN**
surgele
saveurs variées
bte 300 g

1,18

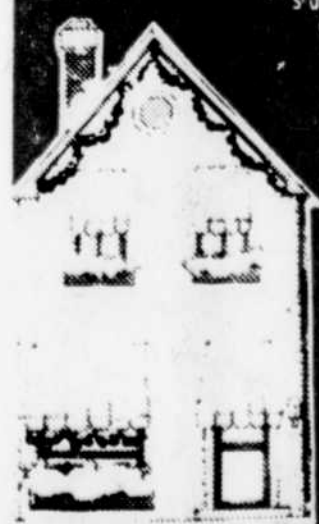
**PÂTES IMPÉRIALES
WONG WING**
surgeles
poulet/champignons, viande
bte 340 g

1,59

**FRUITS DE FANTAISIE
FRASER VALE**
surgeles
fraises tranchées, framboises
bte 425 g

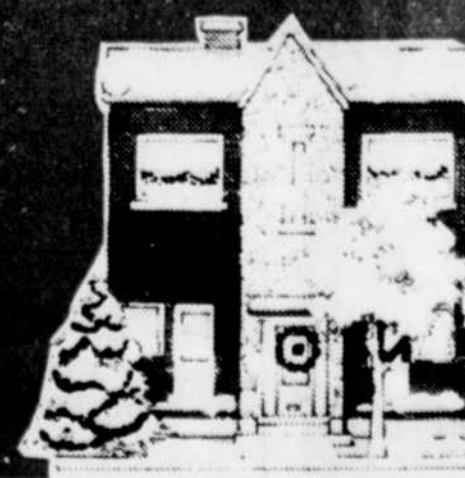
1,59

Les prix annoncés dans ces pages sont en vigueur dans tous les magasins de vos épiciers attentionnés Richelieu du lundi 19 décembre au samedi 24 décembre 1983 jusqu'à 17h00. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Si un article venait à manquer, n'hésitez pas à demander un bon d'achat différé. Si certaines marques de commerce de produits annoncés ne sont pas disponibles dans certaines régions, elles seront alors remplacées par une autre marque de commerce de même nature et d'un prix tout aussi égal ou supérieur. Pas de vente aux marchands. Photos à titre indicatif seulement. Surveillez les heures d'ouverture de la période des fêtes chez votre épicier attentionné Richelieu.



RICHELIEU

Un épicier attentionné



- | | | | | | | | | | |
|--|--|---|--|---|--|---|--|---|---|
| CÔTE-NORD
70, boul. Gagné nord
Sacré-Coeur (Dubuc)
Les Escoumins
(Saguenay) | 143, Kennedy
Scott-Jonction
74, rue Principale
Ste-Hénédine
189, rue Principale
St-Jacques-de-Leeds
Rue Commerciale
St-Anselme
127, boul. Bégin
St-Anselme | 117, rue Principale
Ste-Claire
1231, av. Principale
St-Malachie
St-Léon-de-Standon
(Dorchester)
BEAUCE
St-Elzéar
(Beauce) | 52, Ste-Famille
St-Ephrem (Beauce)
165, av. Cartier
La Guadeloupe
BOIS-FRANCS
1113, av. Demers
St-Agapit
Ste-Agathe
(Lotbinière) | Rue Principale
N.-D.-de-Lourdes
34, route 49
Ste-Sophie-de-Lérard

181, Marie-Victorin
St-Pierre-les-Becquets
1280, des Hirondelles
Gentilly | BELLECHASSE
110, rue Principale
St-Lazare
200, boul. Métivier
St-Damien
St-Camille
(Bellechasse)
Armagh
(Bellechasse) | MONTMAGNY
St-Fabien-de-Panet
(Montmagny)
23, rue Principale
Berthier-sur-Mer
92, 3e Av.
Montmagny
L'ISLET
L'Islet Village
(L'Islet) | Route Principale
St-Eugène
61, rue Principale
St-Pamphile
109, rue Principale
St-Pamphile
BAS DU FLEUVE
ET GASPESIE
Ste-Hélène
(Kamouraska) | Sully
(Témiscouata)
63, ch. Fraserville
Rivière-du-Loup
Ile Verte
Rivière-du-Loup
131, rue St-Jean-Baptiste
Blc (Rimouski)
715, boul. St-Germain ouest
Rimouski | Route 232
Ste-Blandine (Rimouski)
5, rue St-Pierre ouest
Val-Brillant
Rue François-Xavier
Grande-Valée (Gaspé)
125, Place Gagnon
Madeleine-Centre (Gaspé ouest)
70, rue Prudent-Cloutier
Mont St-Pierre |
|--|--|---|--|---|--|---|--|---|---|

Les meilleurs des prix pour les meilleures des fêtes!

De tout pour offrir à Noël
ou pour agrémenter la fête.
Venez voir notre géante sélection de jouets à petits prix!

Cigarettes

marques canadiennes
le carton

12,27\$

Pampers

48 Premiers pas, ou
40 Premiers pas plus, ou
60 Super absorbantes

8,97\$

Tabac à cigarettes

boîte de 200 g,
marques populaires
canadiennes

6,19\$

Papier
d'emballage
Tye Sil
paquet de 8 rouleaux

1,59\$

Sac de voyage
Brut 33
incluant lotion tout-usage 200 ml
et bâton désodorisant 100 g

8,79\$

Poupée
Wonderful
dans un sac refermable
(genre sac d'écolier), assortie

4,99\$

Bas de
Noël Allan's
rempli de friandises
et surprises, 14

1,87\$

25%
d'escompte
sur tous les
ensembles-
cadeaux
du département des cosmétiques

Marionnette
Schtroumpf
assortie

3,99\$

Cannes en
bonbon Allan's
boîte de 8 moyennes

77¢

Pierrot
en porcelaine,
22" de hauteur

5,79\$

Cannes aux
cerises Allan's
boîte de 6

66¢

Montres Curtis

affichage numérique,
assorties

2,97\$

Poupée
Sport Gals
en tenue sportive,
assortie

2,49\$

Keg O'Nuts
noix mélangées,
350 g

2,19\$

Poupée
Wonderful
dans un berceau d'osier,
assortie

4,99\$

Biscuits
Tivoli
au beurre danois,
boîte en métal de 450 g

1,97\$

Ruban
adhésif
Dominion
mat ou transparent

2,99¢

Fer à friser
Janmor
barillet de 19 mm

4,69\$

Poupée
Wonderful
vêtue d'un ensemble
chemisier et pantalon, assortie

4,99\$

Bonbonnière
de chocolat
Baroni
à la noisette ou cerises
au Kirsch, 600 g

7,99\$

Plus que 4 déneigeuses Toro S-200

HEURES D'OUVERTURES: 24 décembre: 9h00 à 17h00, 25 décembre: fermé, 26 décembre: 12h00 à 18h00, 27, 28, 29, 30 décembre: 9h00 à 21h00

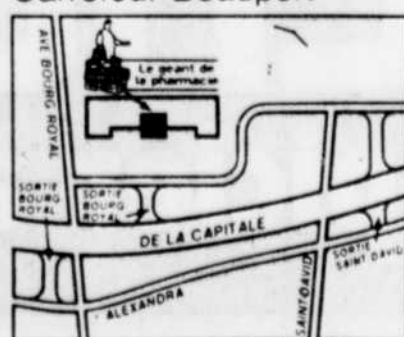
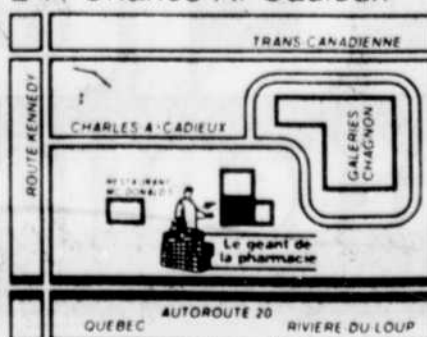
Le dimanche, de 10h à midi, le Géant vous offre:

a Beauport: Service de café gratuit,
une gracieuseté de MOKA-FE
Carrefour Beauport, 3333 Clémenceau

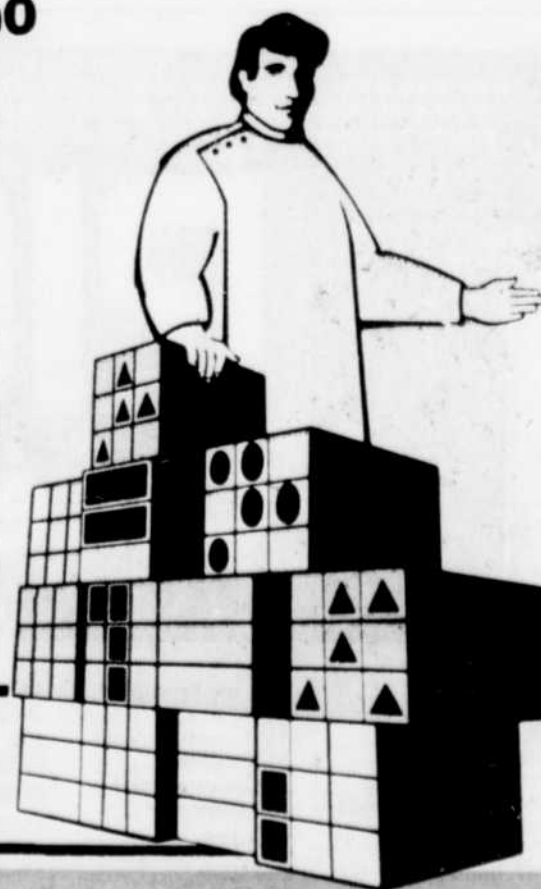
a Lévis: Beignes et café gratuits,
une gracieuseté de Dunkin' Donuts,
108, Rte Kennedy, Lévis, G6V 6C9
Bienvenue à tous!

Lévis:
Place Carnaval
24, Charles-A. Cadieux

Beauport:
Carrefour Beauport



Le géant de la pharmacie





Le secrétaire d'Etat, M. Serge Joyal (à d.) en compagnie de M. Terence Donahoe, président de la conférence des ministres de l'Education des provinces canadiennes. Ils annonçaient, hier, le transfert d'une somme de \$600 millions aux provinces pour l'enseignement de la langue seconde.

Enseignement de la langue seconde Fonds fédéraux mieux contrôlés

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral resserrera ses contrôles sur l'utilisation des fonds qu'il accorde aux provinces pour l'enseignement de la langue seconde.

C'est ce qu'a indiqué, hier en conférence de presse, le secrétaire d'Etat, M. Serge Joyal, en levant le voile sur un nouveau protocole d'entente avec les provinces, dans ce secteur. Au cours des trois prochaines années, Ottawa accordera près de \$600 millions pour l'enseignement du français en dehors du Québec et pour celui de l'anglais au Québec.

Désormais, les provinces subventionnées devront produire une ventilation des sommes allouées au secteur francophone et à celui de

l'immersion, a indiqué le ministre.

Dans les milieux francophones hors du Québec, on se plaint fréquemment que les commissions scolaires fondent des écoles d'immersion française pour obtenir les fonds fédéraux, par l'entremise des provinces, tout en conservant le droit de l'administrer à leur gré par la suite.

Pour le ministre Joyal, augmenter la responsabilité du gouvernement fédéral vis-à-vis l'usage des fonds qu'il accorde "a été une priorité tout au long des négociations".

Parce qu'il a les programmes d'enseignement de la langue seconde, le Québec obtient à lui seul la moitié des fonds accordés par le gouvernement à ce chapitre, a expliqué M. Joyal.

En 1983, 156,000 élèves étaient inscrits à des cours de français en dehors du Québec, tandis que, dans cette province, 137,000 élèves étudiaient en anglais. L'immersion

française a attiré 89,000 étudiants au pays, une hausse de 15 pour 100 en comparaison de l'année précédente.

Plus de fonctionnaires sont aptes à servir dans les deux langues

OTTAWA (d'après PC) — Environ 17 pour 100 des fonctionnaires, qui occupent des postes bilingues, n'ont pas la compétence requise pour assurer un bon service dans les deux langues, a confié, hier, le président du Conseil du trésor, M. Herb Gray.

Ce chiffre, basé sur des données colligées en décembre 1982, marque toutefois une amélioration par rapport aux résultats de l'enquête qui avait été réalisée quatre ans auparavant et qui indiquait que 30 pour 100 des fonctionnaires n'étaient pas aussi bilingues que ce qu'exigeait leur poste.

Les derniers chiffres laissent voir que les principaux problèmes touchent les cadres. Près de 24 pour 100 d'entre eux n'ont pas la compétence linguistique requise.

Malgré l'adoption de la loi sur les langues officielles en 1969 et les milliards de dollars injectés dans l'enseignement d'une langue seconde, tant auprès des fonctionnaires qu'auprès des écoliers éprouve toujours des difficultés à trouver assez de personnes bilingues pour servir la population.

Six rapports

"La qualité des services offerts à la population, où les minorités linguistiques sont mal représentées, laisse toujours à désirer, mais les ministères et les agences travaillent à remédier à ce problème", a confié M. Gray dans un communiqué de presse.

Un comité mixte des Communes et du Sénat

sur les langues officielles a émis six rapports, jusqu'à maintenant. Le comité voudrait que la loi sur les langues officielles ait plus de mordant.

Le comité sur les langues officielles recommande que le Parlement donne la priorité à la loi sur les langues officielles. Il exhorte aussi le gouvernement à soumettre les sociétés d'Etat à la loi et à donner plus de pouvoirs au commissaire sur les langues officielles afin qu'il puisse mener efficacement ses enquêtes.

Le nombre de postes bilingues a augmenté de 34,330, en 1981, à 35,997 l'année dernière, précise le communiqué de M. Gray.

Parmi les 228,596 personnes qui travaillent dans un service public, 27,2 pour 100 sont francophones — une proportion, en gros, équivalente au pourcentage des Canadiens français au pays.

Les francophones font un gain à Edmonton

EDMONTON (PC) — Après un vif débat qui a laissé les deux groupes s'affrontant, plus ou moins satisfaits, les francophones d'Edmonton ont finalement gagné leur point et obtenu la création d'une école séparée francophone, ainsi que le garantit la charte des droits.

"En fait, il s'agit d'un autre programme d'immersion en langue française, pas plus, même s'il existe déjà cinq autres programmes du genre", a noté le commissaire Philippe Gibeau.

Un tel programme sera très profitable aux jeunes anglophones de la ville, mais aidera très peu les

étudiants francophones, a-t-il ajouté.

Un amendement, adopté par la commission scolaire, précise, en effet, qu'un comité consultatif de parents choisira les étudiants aptes à fréquenter la nouvelle école française d'Edmonton. Ceux jugés comme possédant suffisamment d'éléments de français pourront être admis, parce que, a décidé la commission scolaire, un petit groupe d'anglophones ne nuira pas à l'orientation de l'école.

Bien entendu, a noté M. Gibeau, c'est l'anglais qui primera partout en dehors des cours, en particulier durant les récréations.

MENU des Fêtes

Menu de Noël de 9,95\$ à 12,50\$

Menu du Jour de l'An de 8,95\$ à 12,50\$

Répas servis de 17 à 22 heures

Votre chef... Lino

Restaurant **ITALIA** 450, de la Couronne Québec - 525-6416

Nouveau!

Votre rêve réalisé à un prix irrésistible!



Venez le voir et l'essayer aujourd'hui même. Un concept qui se transforme en lit inclinable en un tour de main. Le dossier s'incline à 4 positions différentes pour un ultime confort. Style raffiné, plus un matelas mousse qui s'ajuste parfaitement à un mécanisme sans problème. Disponible immédiatement.

Cumulus meubles
le meilleur rapport qualité-prix!
1106, rue St-Jean (Vieux) Québec 694-1818

Mannequin côte de la Fabrique VENTE de FERMETURE

NOUVEAUX SPECIAUX POUR
CETTE SEMAINE

Lot de blouses
Valeurs de 54\$ - 74\$

29\$ - 39\$

Lot de jupes
Kilt et tweed
Valeurs de 105\$ à 120\$

59\$

Lot de costumes
Valeurs de 160\$ à 235\$

99\$

Lot de jupes,
pantalons et robes
Val. jusqu'à 120\$

19\$

Lot de manteaux
Mohair, tweed, laine
Valeurs de 320\$ à 400\$

148\$ à 188\$

Lot de pantalons
Unis et plaid
Valeurs de 80\$ à 98\$

29\$

Lot de gilets
Shetland, laine d'agneau
et Botany
Val. jusqu'à 85\$

19\$-29\$-39\$

Lot de jupes
Val. jusqu'à 125\$

49\$

Lot de vestes
de tricot
Val. jusqu'à 165\$

38\$

• Toutes ventes finales • Aucune mise de côté



sélectronic

PHILIPS

NOUVEAU!
CONTROLE DE VOLUME
A DISTANCE

Contrôlez votre volume, à distance,
avec le nouveau
câbloselecteur
Philips

149\$

OUVERT TOUS LES SOIRS DE LA SEMAINE JUSQU'À 21 h, D'ICI NOËL

• Québec, 600, Boulevard 683-2525 • Sainte-Foy, 2951, Hochelaga, 658-4535 • Charlesbourg, 5585, 1ère Avenue, 626-4841
• Lévis, 563, Trans-Canada, 837-6525 • Roberval, Carrefour Jeanne, 275-5555 • Amqui, 172, Saint-Benoît N., 629-2300
• Jonquière, 2398, Saint-Dominique, 547-2746 • Alma, Carrefour Alma, 668-8285 • La Malbaie, 444, Saint-Etienne, 665-2344

Démissions à la permanence du SPIIQ

par Pierre PELCHAT

La situation est devenue très confuse au cours des dernières heures dans la grève des 14 conseillers syndicaux à l'emploi de la Fédération des syndicats professionnels d'infirmières et d'infirmiers du Québec (SPIIQ).

Tout d'abord, une crise majeure vient d'éclater au grand jour au sein du syndicat des "permanentes". Des divisions profondes se sont exprimées à la suite du rejet par un vote très serré (huit contre et six pour), il y a quelques jours, d'une entente de principe intervenue en comité restreint.

A la suite de ce vote, cinq "permanentes" ont voulu exprimer avec encore plus de force leur dissidence en démissionnant de leur poste à l'intérieur du syndicat. Ain-

si, la présidente du syndicat et la principale négociatrice, France Bouchard et Aline Michaud, ont remis leur démission. La vice-présidente, la trésorière et une membre du comité de négociations ont imité leur geste.

Selon certaines informations, ces démissions fracassantes peuvent s'expliquer par les profondes divergences de vues entre les deux groupes à l'intérieur du syndicat. Les dissidentes estiment, entre autres, que la poursuite du conflit mettrait sérieusement en danger la survie de la Fédération des SPIIQ.

Pour remplacer les démissionnaires, les syndiquées ont procédé, hier, à l'élection de Hélène Lévesque à la présidence et de Pierre Duval, à titre de porte-parole à la table des négociations.

D'autre part, ces divisions internes ont été à nouveau alimentées, hier soir, lorsque les six dissidentes n'auraient pas été invitées à une assemblée informelle à laquelle étaient conviés les huit qui ont dit non à l'entente de principe. On devait y discuter entre partisans d'une même ligne des dernières tractations avec la partie patronale.

Car, depuis le rejet de l'entente de principe, le syndicat a tenté de reprendre les négociations pour mo-

difier l'entente de principe. Or, semble-t-il, la partie patronale a refusé cette proposition. La directrice générale de la fédération, Lucie Gagnon, a indiqué, hier soir, au SOLEIL, que le contenu de l'entente de principe dépassait déjà les objectifs de négociation de la partie patronale et qu'il n'était pas dans leur intention d'en rajouter davantage.

De plus, Mme Gagnon a fait savoir que la direction de la fédération avait décidé de demander

au ministre du Travail de nommer un conciliateur dans l'espoir de dénouer l'impasse dans ce conflit.

La partie patronale rejette la proposition syndicale d'une médiation ne jugeant pas cette démarche opportune en ce moment. "Ce serait fausser l'objectif d'une médiation qui est de rapprocher les parties", a soutenu Mme Gagnon.

Il faut rappeler qu'en novembre, la partie patronale avait elle-même proposé une formule de

médiation. Or, à ce moment, c'est le syndicat qui avait rejeté cette avenue, la considérant comme une voie d'évitement qui ne réglerait pas les problèmes.

La volte-face de l'employeur peut aussi s'expliquer par le pari que le syndicat n'aura d'autre choix que d'assouplir sa position en raison de ses divisions internes profondes. Tout compte fait, la fin du conflit est très liée à la solidité du bloc des huit irréductibles.



**POLITIQUE
CANADIENNE**

Essais du Cruise: la Cour suprême entendra la cause

(D'après PC) — La Cour suprême du Canada décidera, en 1984, s'il est possible de contester devant les tribunaux la décision du gouvernement fédéral de procéder à des essais du missile Cruise en territoire canadien. C'est ce qu'ont statué hier trois juges de la cour lors d'une brève audience marquée par une vive colère du juge en chef Bora Laskin, qui manifestait son irritation devant l'attitude de l'avocat qui représentait les groupes pacifistes.

La coalition pacifiste avait demandé à la cour fédérale une injonction arrêtant les essais. L'injonction a été accordée mais contestée par le gouvernement fédéral et rejetée en cour d'appel.

Le juge Laskin a dit qu'il entendrait cette cause qui "contenait des questions intéressantes" bien qu'il soit "politiquement chargé".

Parti nationaliste

(D'après PC) — Le chef intérimaire du Parti nationaliste a dénoncé, hier, le fait que les Québécois paient chaque année \$315 millions de plus que les Ontariens pour leur essence parce que, en grande partie, la société fédérale Pétro-Canada joue mal son rôle de leader national. Il exige que le gouvernement fédéral enjoigne sa société de cesser d'être "complice d'une sorte de cartel". M. Léger a toutefois eu du mal à justifier l'inaction du Parti québécois dans le dossier de l'essence admettant aussi que la taxe-ascenseur augmentait les coûts.

Il s'est par ailleurs dit peu étonné du 4 pour 100 que lui accorde le sondage Sorecom, publié dans LE SOLEIL, parce que son parti est très jeune encore.

Réforme du Sénat

(PC) — Les sénateurs doivent être élus afin de pouvoir jouer du pouvoir politique nécessaire pour bien représenter les régions et protéger les francophones, conclut le comité parlementaire sur la réforme du Sénat dans son rapport préliminaire.

Le rapport, dont la Presse canadienne a obtenu copie mais qui n'a pas encore été officiellement adopté par le comité mixte des Communes et du Sénat — recommande aussi l'accroissement du nombre de sénateurs afin d'augmenter la représentation de l'Ouest et des petites provinces.

Ce Sénat réformé jouirait de pouvoirs importants, mais, règle générale, il ne pourrait pas imposer son veto sur une loi adoptée aux Communes pendant plus de six mois.

Par contre, il jouirait d'un veto absolu en matière de langue et de culture, à moins que des modifications sur ces questions soient adoptées par une majorité de sénateurs francophones.

Le comité, qui doit remettre son rapport au Parlement le 31 janvier, affirme que sa décision de recommander l'élection des sénateurs n'avait pas été prise à la légère, et pas facilement non plus.

Drogues

(PC) — Le gouvernement fédéral a pu ajouter environ \$20 millions dans ses coffres, cette année, grâce aux efforts de la GRC pour saisir les profits et les biens découlant du trafic de drogues, a déclaré, hier, le solliciteur général, Robert Kaplan.

M. Kaplan a indiqué qu'un comité de travail de la GRC avait été mis sur pied, il y a un an, pour étudier toutes les accusations portées contre les trafiquants et déterminer si ces derniers ne pourraient pas aussi être accusés en vertu d'un article rarement utilisé du code pénal.

Selon cet article, il est illégal de posséder n'importe quoi qui ait été acquis directement ou indirectement par un crime, comme le trafic de drogues.

L'article en question permet à la GRC de saisir autos, bateaux et avions utilisés dans le transport de drogues.

Poursuites abandonnées

(PC) — Le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, a abandonné les accusations de cartel qui avaient été portées contre quatre compagnies productrices d'uranium, Denison Mines Ltd, Gulf Canada Minerals Ltd, Rio Algom Ltd et Uranerz Canada Ltd.

Ces sociétés auraient commis leur méfait à partir de 1972, à un moment où les prix de l'uranium étaient en chute. Elles devaient se présenter devant un tribunal de Toronto.

Mais la semaine dernière, la Cour suprême du Canada a jugé que deux autres compagnies impliquées, Eldorado Nuclear Ltd et Uranium Canada Ltd, maintenant disparues, ne pouvaient pas en tant que sociétés d'Etat être poursuivies parce qu'il n'y a dans la loi anticartel aucune clause concernant l'Etat et ses agences.

Discrimination

(PC) — L'adoption d'une nouvelle technologie et le déclin de quelques vieilles industries pourront causer une augmentation des affrontements raciaux au cours des cinq prochaines années, selon le ministre du Multiculturalisme.

Témoignant devant le comité parlementaire des minorités visibles, hier, M. David Collett a précisé que les changements technologiques vont atteindre des industries comme celle du vêtement, par exemple, où les immigrants ont traditionnellement trouvé du travail.

La période d'incertitude qui accompagne le changement, a dit le ministre, peut faire augmenter l'anxiété dans le milieu et provoquer des incidents raciaux.

arlington

sports

SPECIAL AUX!

Juste
à temps
pour Noël!

Que ce soit pour la pêche, le camping, la chasse ou le tir à l'arc... nous avons les cadeaux sûrs de plaire aux sportifs sur votre liste de Noël!

20%
DE
RABAIS

ÉQUIPEMENT DE CAMPING ET ACCESSOIRES SÉLECTIONNÉS!

Notre sélection comprend des tentes, matelas pneumatiques, sacs à dos et accessoires, plus de nombreux spécimens qui ne sont pas annoncés!



25%
DE
RABAIS

NOTRE SÉLECTION COMPLÈTE DE FUSILS ET MUNITIONS!

Notre choix comprend également des accessoires tels que des appeaux, étuis à fusils, lunettes de tir et d'autres.

EXEMPLE: SEULEMENT 898 la boîte
Cartouches pour fusils de calibre 12
REMARQUE: Les articles de chasse ne sont pas vendus dans tous nos magasins.

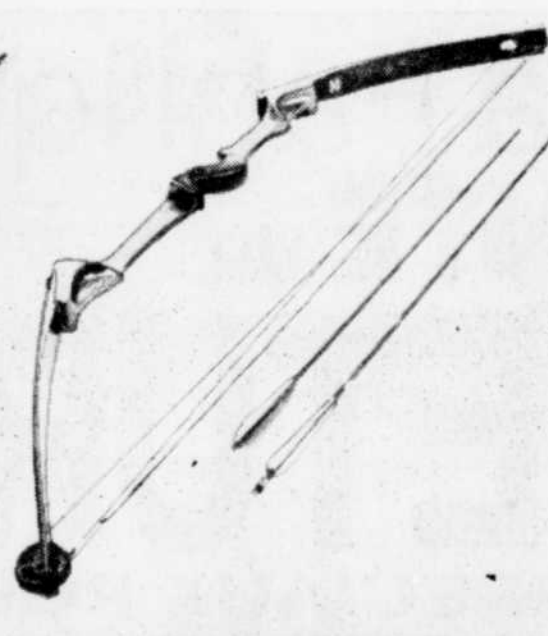


40%
DE
RABAIS

NOTRE SÉLECTION COMPLÈTE D'ÉQUIPEMENT DE TIR À L'ARC!

Comprend des arcs, flèches, ensembles de tir à l'arc et des accessoires.

REMARQUE: Les articles de tir à l'arc ne sont pas vendus dans tous nos magasins.



UN CADEAU DE NOËL TRÈS APPRÉCIÉ!

SACS DE COUCHAGE

Choisissez parmi notre vaste sélection de sacs de couchage de marques réputées telles que Woods, Guarantee Fit et Beco, y compris notre sélection "Trek". Des modèles de style momie et rectangulaires sont offerts.

SEULEMENT 19⁹⁹ à 499⁹⁹ chacun

40%
DE RABAIS

ENSEMBLES DE CANNE ET MOULINET

Faites votre choix parmi les marques telles que Daiwa, Zebco, Mitchell, Shimano et Shakespeare dans les modèles à lancer léger et à lancer léger/appât.

Venez voir notre très grand choix de leurres et coffrets de pêche!

CES ARTICLES SONT DISPONIBLES JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS. NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS.

EN FAIT DE CHOIX, QUALITÉ, SERVICE ET PRIX...

LES HEURES PROLONGÉES DE LA PÉRIODE DES FÊTES À NOS MAGASINS SONT MAINTENANT EN VIGUEUR.

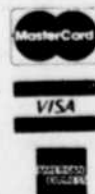
Les Galeries de la Capitale
5401, boul. Les Galeries de la Capitale
627-0062

Place Laurier
2700, boul. Laurier
3^e étage, Mail Ouest
Ste-Foy, Québec
659-4547

arlington

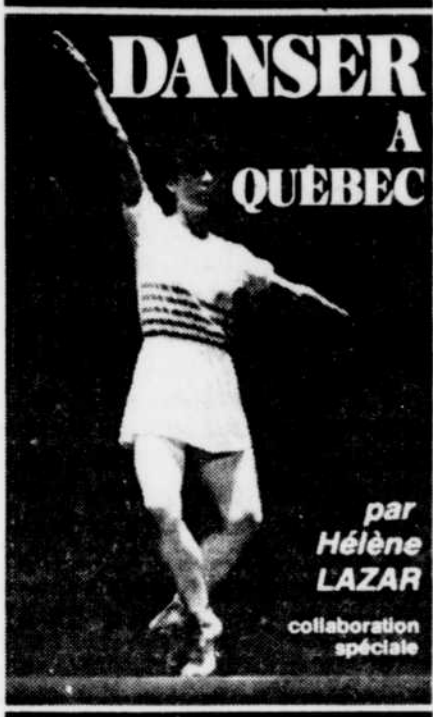
sports

C'EST DUR À BATTRE!



DOSSIERS

Des créateurs en quête d'un public fidèle!



Au Québec et à Québec, la danse s'intègre irrémédiablement dans les mœurs. Le public est là, potentiellement. Il reste à le rendre fidèle. Dans une série de quatre dossiers, dont nous publions le dernier volet aujourd'hui, la journaliste-pigiste Hélène Lazar complète un portrait du milieu de la danse à Québec. Hélène Lazar est collaboratrice régulière à la revue La Vie en Rose et à la radio de CKRL. Ayant pratiqué la danse pendant dix ans, elle a aussi écrit pour Réflex Danse, le magazine de la danse au Québec.



Tout le monde est d'accord, il faut augmenter la présence de la danse à Québec. Ici, Andrew Harwood et Jo Lechay dans "Duet / Ice".

— 4 —

Le public de Québec est-il conservateur? On l'entend souvent dire, mais c'est peut-être vite dit, quand tant d'autres raisons peuvent expliquer la désaffection que connaissent certains spectacles. La danse attire rarement les foules, c'est vrai. Au Grand Théâtre, depuis quelques temps, les salles ont du mal à se remplir.

Mais il y a des contre-exemples: le marathon de la danse, présenté depuis deux ans au Festival d'été, fait chaque fois salle comble et pourtant, il ne s'agit pas toujours d'une danse "facile". Même succès pour la soirée de danse organisée à l'Institut canadien en février pour le dixième anniversaire de CKRL. Enfin, la compagnie Dansepartout vient de prouver, à l'occasion de ses récents spectacles, qu'elle avait dorénavant un public fidèle.

Des préjugés

Alors pourquoi est-ce que ça ne marche pas du côté de la diffusion de

la danse à Québec? Le public ne vient pas spontanément à la danse. Non pas qu'il s'agisse d'un art difficile, mais la danse n'appartient pas encore à notre environnement culturel quotidien, comme la musique ou le théâtre.

Selon une enquête récente faite pour le ministère des Affaires culturelles par l'Institut de sondage CROP, 44 pour 100 des gens du Québec métropolitain avaient assisté à une pièce de théâtre dans les douze mois qui avaient précédé l'enquête, contre 3 pour 100 qui s'étaient déplacés pour un spectacle de danse. Il semble que les préjugés soient encore nombreux envers cette forme d'expression, considérée tantôt comme inutile, tantôt comme élitiste. Pourtant, l'époque d'une danse réservée à des amateurs au goût éclairé et au portefeuille bien garni est loin désormais.

De même la danse est absente ou presque des médias. La télévision, qui est le médium idéal pour cette forme d'art, ne lui accorde qu'une portion congrue de temps d'antenne. Comme le soulignent unanimement les professionnels de la danse à Qué-

bec: "Il faut tout le temps quêter auprès des médias".

Multiplier les événements

Puisque le public est là, potentiellement, il reste à le rendre fidèle, à le gagner définitivement à la cause de la danse. Tout le monde est d'accord sur la façon d'y parvenir: augmenter la présence de la danse à Québec. Un effort qui exige la contribution de tous.

Le Grand Théâtre, la plus riche de nos institutions, joue-t-il dans ce domaine le rôle qui devrait être le sien? Après l'espoir que représentait la création d'un "abonne-danse", et la venue de troupes importantes offrant des spectacles stimulants, c'est plutôt la déception de ce côté-là.

L'abonne-danse a été abandonné après deux ans d'expérience (il coûtait trop cher à promouvoir) et les six spectacles présentés pendant la saison font fort peu de bruit, attirant un public réduit (Tommy, qui a rempli la salle Louis-Frédette, constitue une exception). Le Grand Théâtre n'a même pas pu faire profiter le public de Québec du passage

à Montréal de la Compagnie Maurice-Béjart et de Pilobolus.

Pour Bernard Pelchat, responsable des productions de danse au Grand Théâtre, plusieurs raisons expliquent cette stagnation: outre les problèmes de direction dans lesquels le Grand Théâtre s'est débattu ces derniers mois et qui viennent d'être résolus, il faut admettre que les spectacles de danse coûtent cher, parfois très cher (Pilobolus, par exemple, demandait un prix exorbitant). Or, la capacité de la salle Louis-Frédette (1,700 places; en comparaison, la salle Wilfrid-Pelletier a 3,000 places) ne permet pas d'amortir ces coûts.

Bref, on ne fait pas assez d'argent avec la danse à Québec et certains producteurs ont délibérément rayé la ville de leur circuit de tournées. Bernard Pelchat admet volontiers que "si Québec est boudé par certains producteurs, c'est au Grand Théâtre de s'impliquer pour rendre possibles d'autres productions".

Dans l'état actuel de la situation, reconnaît le responsable de la programmation Ulrich Breton, "la sai-

son de danse à Québec n'est pas construite en fonction de choix artistiques; nous sommes dépendants des spectacles qui sont en tournée et limités par des contraintes financières".

Comment faire connaître la danse en proposant un spectacle tous les deux mois? M. Breton souligne le gaspillage des énergies: "En présumant de la danse de façon ponctuelle, tout est à recommencer à chaque fois". De plus, le service de promotion du Grand Théâtre ayant été dissous depuis deux ans, la publicité faite à la danse reste insuffisante.

L'espoir pour Ulrich Breton, est du côté des jeunes: "Il serait temps de préparer le public de demain, comme on l'a fait pour le théâtre et la musique, avec l'institution des matinées symphoniques et des spectacles de marionnettes".

En attendant, pour la saison prochaine, on nous promet une reprise de l'abonne-danse qui a le mérite de faire parler de la danse sur une période plus longue et une politique de réduction du prix des billets sur chaque spectacle. À suivre!

Créer des habitudes

Quel que soit le rôle nécessaire du Grand Théâtre, il ne peut pas tout et il y a un public pour d'autres formats de spectacles.

Gilles Morel, directeur général du Conseil régional de la culture, le souligne: "Il faudrait travailler avec d'autres salles comme l'Institut canadien ou l'auditorium de la nouvelle bibliothèque centrale; ces salles, de petite capacité et moins chères au niveau des coûts de production, permettraient de présenter un spectacle pendant toute une semaine; on en parlerait davantage dans les médias et le bouche à oreille aurait le temps d'amener des spectateurs (Dansepartout prévoit déjà de se présenter pendant trois semaines à l'auditorium au printemps et espère ainsi toucher 750 personnes nouvelles)".

Créer des habitudes

Ces présentations sur plusieurs

jours remédieraient également à cette situation absurde qui veut que des danseurs travaillent comme des fous pendant des mois pour donner seulement un ou deux spectacles. "C'est donc aussi aux gestionnaires de salles de prendre des risques et de s'impliquer davantage, affirme Gilles Morel, malheureusement, ils connaissent mal la danse."

Pour la danseuse Lucie Grégoire, il faut aller danser partout où sont les gens: musées, écoles, entreprises; sortir la danse des salles pour aller à la rencontre du public. Quelques expériences au Musée du Québec ont été intéressantes. Mais il reste tant à faire...

Des idées

Ce ne sont pas les idées qui manquent. Diane Thibodeau, de l'Entrechat, propose dès février un événement chorégraphique tous les premiers dimanches du mois. Ka-

taline Molnar, de l'école du même nom, souhaite qu'on attribue une salle spécifique à la danse. Claude Larouche, de Dansepartout, que l'on institue une Journée de la danse, comme il existe déjà une Journée du théâtre et de la musique.

Il s'agit de créer des habitudes, et particulièrement en s'adressant au jeune public. A quand la danse au programme dans les écoles? En attendant ce public de demain, de grandes attentes restent à combler chez celui d'aujourd'hui. La danse est à tout le monde, dans toutes ses formes d'expression.

"Il est possible d'être populaire sans faire de concessions, de concilier recherche et accessibilité", affirme Claude Larouche. On a envie de le croire... pour que toute la ville se mette à danser.

(La photo qui a servi d'illustration à la série "Danser à Québec" est de Patrick Altman. La danseuse est Lucie Grégoire.)



Diane Thibodeau (au premier plan), directrice de l'Entrechat, proposera dès février un événement chorégraphique tous les premiers dimanches du mois.

/ Analyse /

Les congés de maternité au Canada

VANCOUVER (PC) — Les congés de maternité payés sont, encore de nos jours, chose rare au Canada, malgré les efforts consentis par les syndicats pour prolonger les congés traditionnels accordés dans de tels cas.

En vertu de la loi de l'assurance-chômage, le congé de maternité actuel prévoit une compensation financière égale à 60 pour 100 du salaire durant 17 semaines pour les mères occupant un emploi régulier.

Les tenants d'un prolongement de ce congé de maternité légal soumettent que de plus en plus de femmes se joignent à la main-d'œuvre active. Selon eux, des stimulants financiers doivent être offerts aux fa-

milles canadiennes, par le biais des employeurs ou de l'assurance-chômage, afin d'inciter les familles canadiennes à avoir des enfants.

Leur croisade a reçu un appui récent d'une commission fédérale qui a recommandé que les congés de maternité soient prolongés à 26 semaines et que les mères reçoivent 95 pour 100 de leur salaire durant cette période. De plus, la commission suggère que ces congés soient également prévus, dans les mêmes termes, pour les nouveaux pères et pour les parents adoptifs.

Mais certains estiment que de tels congés parentaux constituent un luxe social que l'économie canadienne ne peut assumer.

Ils estiment que ceux qui veulent des enfants devraient s'y préparer financièrement et ne pas compter sur l'assurance-chômage ou les subventions de leur employeur au moment où ils quitteront volontairement leur emploi.

Des quelque \$10,5 milliards qui seront versés en prestations d'assurance-chômage, cette année, on estime que \$350 millions le seront en congés de maternité. A tout moment, dans l'année, quelque 40,000 femmes touchent ces prestations, au Canada.

Les changements suggérés à ce chapitre porteraient les coûts annuels à \$500 millions.

Le mouvement syndical réplique

que c'est un droit fondamental, pour les ouvriers, syndiqués ou non, homme ou femme, de continuer à toucher plein salaire — par le biais de l'assurance-chômage ou de subventions de l'employeur — durant plusieurs mois après la naissance ou l'adoption d'un enfant.

L'opposition aux congés parentaux prolongés est toutefois vive, surtout parmi les associations d'hommes d'affaires et dans l'entreprise privée.

C'est en 1979 que les syndiqués ont obtenu pour la première fois que l'employeur accorde des stimulants financiers à la maternité. Les 200,000 fonctionnaires du secteur public du Québec avaient alors obtenu un congé de maternité de 20 semaines

avec 93 pour 100 du salaire, un congé de paternité de cinq jours entièrement payé et un congé de 10 semaines pour les parents adoptifs.

En 1981, le Syndicat des postiers du Canada faisait du congé de maternité une de ses principales demandes. Il réclamait 20 semaines pour la mère, cinq jours pour le père et cinq jours pour les parents adoptifs. Après 42 jours de grève, ils acceptèrent un congé de maternité de 17 semaines, avec 93 pour 100 du salaire. Aucun congé ne fut accordé au père ou aux parents adoptifs.

Le ministère fédéral du Travail fait savoir que seulement 650 des quelque 3,000 contrats de travail en application au Canada prévoient une forme quelconque de congé parental.

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-G. Francoeur
Redacteur en chef et Editeur adjoint:
Claude Masson

Président et directeur général:
Paul-A. Audet
Directeur de l'information:
Gilbert Athot

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition:
Jacques Dumais

Le bien-être social en famille



roger bellefeuille

Après une affaire de subventions gouvernementales à un "sex club" de Sept-Îles, la ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, Mme Pauline Marois, écope maintenant d'un troublant dossier de favoritisme et de népotisme à l'aide sociale. Autant de pelures de bananes pour la nouvelle titulaire de ce ministère monstrueux avec ses quelque 4,000 employés.

Le népotisme, selon le Petit Robert, c'est "l'abus qu'un homme en place fait de son crédit, de son influence pour procurer des avantages, des emplois aux membres de sa famille".

Si les conclusions de l'enquête ou de la vérification menées par la Commission de la fonction publique (CFP) sont justes, cette définition s'applique fort bien à deux hauts fonctionnaires: MM. André Roy, directeur général de l'aide sociale et Claude Labbé, directeur régional de Québec pour le même réseau.

Car les allégations avancées depuis peu par le député libéral de Maskinongé, M. Yvon Picotte, trouvent une crédibilité

certaine dans le rapport de la commission à ce sujet. Ce rapport confidentiel est maintenant du domaine public, puisque déposé à l'Assemblée nationale, lundi.

Il ressort des conclusions de la commission que les deux hauts fonctionnaires en cause, et particulièrement M. Labbé, ont "abusé" de leur pouvoir pour "faciliter la promotion" de l'épouse de M. Roy, de l'épouse de M. Labbé et du beau-frère de ce dernier.

Une conduite totalement inacceptable et condamnable parce qu'elle fausse carrément les multiples rouages de la mobilité des effectifs de la fonction publique. Mais aussi parce qu'elle fait fi du principe de la promotion au mérite.

De telles combines sapent de ce fait la crédibilité même de la fonction publique. Elles ne font qu'ancrer davantage l'impression, chez nombre de candidats et candidates à des concours d'emplois ou de promotion dans l'administration gouvernementale, que les dés sont pipés.

Cinq personnes seulement sont en cause. Ce ne pourrait être qu'une tempête dans un verre d'eau. Mais compte tenu de l'autorité morale et de la probité tous azimuts qui doivent coller à la peau de tout "serviteur" de l'Etat, encore plus quand il s'agit de cadres supérieurs, tout doute doit être dissipé quant aux présomptions de favoritisme qui planent sur MM. Roy et Labbé. A défaut d'une limpide

disculpation, des mutations, tout au moins, s'imposent à leur égard.

Un autre fait préoccupant. Les témoignages recueillis par les enquêteurs font état d'un malsain climat de peur, de craintes de représailles, de la part d'employés subalternes. A tel point que le rapport signale une difficulté à recueillir une preuve valable, à défaut d'un engagement formel de conserver l'anonymat. Des employés qui préfèrent rester tranquilles dans leur coin, garder le silence, ne pas postuler à quelque concours de crainte d'être mutés dans quelque bureau éloigné. Un système de Goulag?

La gestion de M. Labbé semble d'ailleurs particulièrement "musclée". En réponse à une question des vérificateurs sur son mode de gestion, ce dernier se serait dit heureux de constater que les gens avaient "peur de lui et de ses réactions".

Une attitude qui n'est certes pas de nature à huiler les relations de travail.

Sans les révélations à l'Assemblée nationale du député Picotte, le rapport de la commission serait demeuré un secret de famille.

Toutefois, ce qui fait aussi tiquer, c'est qu'il aura fallu cette autre charge de l'opposition pour qu'un code d'éthique soit mis en place. Un code qui prend la forme d'une directive interne du sous-ministre adjoint de la Main-d'œuvre. Les

gestionnaires de ce ministère sont désormais invités à la plus grande prudence dans l'embauche ou la promotion "d'amis personnels ou de parents".

Avant son transfèrement ou sa fusion au ministère que dirige maintenant Mme Marois, depuis la démission de M. Pierre Marois (aucun lien de parenté), la Direction de l'aide sociale comptait quelque 2,000 employés. Le budget de ce programme pour l'année en cours oscille autour de \$1.4 milliard.

La gestion de ces programmes est une responsabilité fort lourde et compte tenu des crédits engagés, il est à se demander si le principe de l'imputabilité, ou d'un contrôle non seulement ministériel, mais aussi administratif, par les élus du peuple, ne s'impose pas. Ça déjà été le souhait du plus haut fonctionnaire de l'appareil gouvernemental, M. Louis Bernard, secrétaire général du Conseil exécutif.

S'il est un lieu où le favoritisme et le népotisme doivent être exclus, c'est bien le domaine de l'aide sociale. Ce programme s'adresse aux plus démunis de la société. Et lorsque la rémunération d'un haut fonctionnaire de ce réseau dépasse le cap des \$50,000, toutes ses énergies doivent aller à la bonification du système, plutôt qu'à la recherche de quelque gratification pour un de ses proches, fut-il époux ou épouse.

le point

Une douche du temps des Fêtes



jacques dumais

Le ministre fédéral de la Justice, M. Mark MacGuigan, a servi une véritable douche d'eau froide, lundi, aux adeptes de parties de bureau qui, pendant la période des Fêtes surtout, sèment la mort ou la désolation lorsqu'ils marient l'alcool et le volant.

Manifestement pour faire réfléchir les irresponsables qui occasionnent tant d'accidents routiers et des coûts sociaux faramineux, le ministre rend publics maintenant des amendements on ne peut plus sévères au code criminel qui n'entraient en vigueur qu'à l'été de 1984. Ces amendements concourent tous à faire de la conduite en état d'ébriété un crime à part entière qui doit être puni avec un maximum d'exemplarité à laquelle notre terrible laxisme traditionnel ne nous a guère habitués jusqu'ici.

Ainsi, dès la première infraction, l'amende passera de \$50 à \$300 doublée d'une interdiction de conduire pendant trois mois. Minimales, les peines seront davantage punitives, en termes d'amendes et d'incarcération si, d'aventure, les éméchés tuent ou handicapent des congénères.

Ces dispositions nouvelles apparaissent peut-être excessives au chapitre du respect des droits individuels. Mais il faut aussi savoir que l'alcool est à l'origine de 50 pour 100 des accidents de la route au Canada, provoque la mort de 25,000 personnes chaque année et des coûts de \$800 millions. M. MacGuigan ne s'y trompe pas: les droits des victimes de l'ivresse au volant ont préséance sur ceux qui s'épanchent dans l'alcoolémie sur nos routes.

La démarche du gouvernement fédéral fait d'ailleurs suite à des pressions croissantes de parents de ces victimes qui se heurtent constamment à l'extrême tolérance des cours de justice pour des tueurs "res-

pectacles" qui s'en tirent à bon compte et peuvent récidiver sans coup férir. On ne peut concevoir une société qui ne cultive pas chez les individus l'obligation de choisir entre boire ou conduire. Un changement de mentalités doit de toute évidence se concrétiser à cet égard.

Un accident de la route alors qu'on est en état d'ébriété ne peut plus figurer au compte de la malchance. Cette excuse perpétue le fléau social, car des études ont démontré que le conducteur le plus dangereux est justement celui qui, simplement gai ou euphorique, surestime ses capacités et prend des risques alors que ses réflexes ne répondent plus. Au vrai, à l'époque des Fêtes, ce portrait type convient à plusieurs.

La responsabilité des accidents routiers n'échoit pas qu'aux occasionnels ou professionnels de la dive bouteille. Certes vaut-il mieux oublier sa voiture ou héler un taxi par mesure de prudence. Mais c'est souvent l'entourage moins éméché qui reste le plus apte à convaincre le téméraire de prévenir le pire en pareilles circonstances.

Cela dit, il semble illusoire d'imaginer que l'ivresse au volant régressera comme par enchantement grâce à la seule coercition du code criminel. Des mesures préventives au niveau primaire, secondaire et tertiaire s'imposent d'abord et avant tout à l'échelle de toute la société. Les dispositions MacGuigan préconisent une prévention surtout centrée sur la lutte à la récidive après une première infraction.

Particulièrement au Québec où l'alcoolisme provoque une saignée annuelle de \$450 millions à l'économie, il importe d'intensifier la contre-publicité et l'éducation sur le thème des méfaits de l'ivresse au volant. Malheureusement, ce n'est très certainement pas par l'abandon de sa réclame "la modération a bien meilleur goût" que la Société des alcools du Québec (SAQ) contribuera à atténuer les accidents mortels sur nos routes...



le monde vu d'ici

Arafat, le Palestinien errant



raymond giroux

Yasser Arafat a repris la mer, chassé une seconde fois du Liban par la force. Cette fois, ce sont des amis arabes, les Syriens, qui ont accompli l'essentiel du travail avec des complices dissidents de l'Organisation de libération de la Palestine.

Il y a moins d'un an et demi, les Israéliens lui avaient réservé un sort identique en le forçant à évacuer Beyrouth-Ouest, le privant par l'occasion de la base territoriale sans laquelle aucun pouvoir politique ne peut espérer durer.

Arafat est-il politiquement mort? A première vue, les apparences jouent contre lui. Si l'an dernier, il a pu reprendre le haut du pavé à partir de Tunis, puis convoquer un congrès de l'OLP à Alger et y faire triompher, du moins en apparence, ses thèses, son nouvel exil présumé du Yémen se trouve à tout point de vue en dehors de la carte.

De ce pays montagneux isolé au sud de l'Arabie saoudite, le leader palestinien prêchera littéralement dans le désert à des milliers de kilomètres des camps de réfugiés du Liban ou de Jordanie, là où vivent l'essentiel des exilés de 1948 et leurs enfants.

Il a de plus perdu le contrôle réel de son organisation. De toujours le plus politicien des résistants palestiniens, le plus prêt à marchander, allant même jusqu'à reconnaître le droit à l'existence à Israël, ce qui le rendait fort suspect dans son propre camp, Arafat a perdu l'appui de ses lieutenants militaires, de ceux-là mêmes qui se battaient avec lui à Beyrouth-Ouest.

Il y a quelques semaines à peine, personne n'aurait parlé sur l'espérance de vie d'Arafat. Revenu au Liban pour reprendre le contrôle de l'OLP sur le terrain, il se lança imprudemment dans le piège de Tripoli où les armées palestiniennes dissidentes aidées des Syriens, des Libyens et de factions libanaises quelconques, se jouaient bien de le liquider.

Là où un chef de clan

sans prestige autre que militaire aurait disparu sans laisser de traces, le chef de l'OLP réussit à sortir vivant grâce à sa grande habileté politique. Arafat a en effet réussi à se rendre indispensable sur la scène internationale, à s'imposer comme plus qu'un simple pion. Son départ de Tripoli avec armes et bagages s'explique uniquement par l'importance qu'il revêt aux yeux de l'Union soviétique, de la France et de l'Arabie saoudite, pour des raisons différentes bien sûr dans chaque cas.

Les Soviétiques intègrent le mouvement national palestinien comme un élément de leur politique internationale capable d'affaiblir la puissance américaine. La France, de son côté, manifeste régulièrement son intention de jouer un rôle propre au Moyen-Orient comme au temps de sa puissance perdue, et cherche un équilibre entre ses nombreux intérêts divergents dans la région. L'Arabie saoudite, enfin, se doit, normalement, d'assurer la survie d'un mouvement qui veut libérer la ville sainte de Jérusalem, patrie d'Arafat, de l'occupation is-

raélienne. Israël et les Etats-Unis l'auraient vu disparaître sans regret aucun; Yasser Arafat lui ne se résigne pas à leur donner cette joie. Cette épine aux pieds des deux gouvernements conserve sa valeur de symbole aux yeux des Palestiniens, il demeure leur leader errant.

Peut-être même se révélera-t-il plus fort encore une fois écarté de la tête de l'OLP, celle-ci perdant inéluctablement sa crédibilité si elle devait tomber sous la coupe des extrémistes à la sauce syrienne ou iranienne.

Yasser Arafat ne deviendra pas président d'une république de Palestine presque chimérique. Mais son peuple, laissé sous la coupe de ceux qui refusent tout accord avec l'Etat juif, ne connaîtra pas de sitôt la paix à laquelle il aspire fondamentalement.

C'est au moment où le chef de l'OLP paraît écrasé, démuné de tout pouvoir, que son importance ressort. Son dossier ne respire pas la pureté d'intentions, loin de là, mais ceux qui viennent de le bouter encore une fois hors du Liban n'ont sûrement rien à lui envier à cet égard.

VOTRE PAGE

A nos lecteurs
et nos lectrices

LE SOLEIL publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs et de ses lectrices. Les lettres doivent être signées et accompagnées des nom, adresse complète et numéro de téléphone de leur auteur(e). LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et d'abréger les lettres. Priorité sera donnée aux lettres courtes. Adresser à: Votre page, LE SOLEIL, 390 rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6. Téléphone: 647-3388.

Le monde



L'an dernier, plus de 300 enfants assistaient à la grande fête de Noël de la Fraternité multiculturelle de Québec.

Un message de fraternité

Comme bénévole j'ai à cœur la survivance de la Fraternité multiculturelle et son bon fonctionnement pour le bien-être de l'immigrant.

Qu'est-ce qu'un immigrant? Dans la plupart des cas, c'est un être blessé par les circonstances de la vie à cause de situations politiques et économiques défavorables.

Il nous arrive au Canada avec l'espoir de trouver la liberté, la réussite et le bonheur.

On ne quitte pas sans raison sérieuse son pays natal, sa famille, ses amis. Ce déracinement est une blessure profonde qui avec le temps se cicatrises pour les uns mais qui pour d'autres restera une plaie ouverte à jamais.

Il n'est pas facile de changer ses habitudes et d'accepter une autre mentalité. "Chez nous, on agissait de telle façon". "Dans mon pays, c'était ainsi." Bref, on compare, on évalue.

Le pays quitté avait ses défauts mais aussi ses qualités. On peut extraire l'homme de son pays mais jamais le pays natal du cœur de l'homme. On espère réaliser au maximum les rêves caressés qui ont influencé l'exil. Le succès dans le travail et une rémunération équitable seront des remèdes très efficaces mais il est difficile de trouver l'emploi idéal. Combien d'espoirs auront été mutilés face à la réalité.

Les liens d'amitié noués avec les gens qui reçoivent aideront à l'adaptation et apporteront à chacun une culture nouvelle.

Le pays d'accueil s'attend au respect de ses lois et de ses habitudes et un peu de reconnaissance pour avoir ouvert sa porte.

Quant à l'immigrant il a droit d'avoir sa place au soleil comme tout le monde car il a soif de justice après avoir été brimé dans ses droits les plus fon-

damentaux comme la liberté, le travail, la propriété, le respect de la famille, la liberté de culte, d'expression, etc.

Nous, membres de la Fraternité multiculturelle, sommes là pour faire le lien entre le passé et l'avenir en facilitant le dialogue.

Accueillir, aider, encourager, comprendre, s'accepter les uns les autres tels que nous sommes.

Les moyens mis à notre disposition sont limités mais les richesses du cœur sont inépuisables. Au moins celles-là, il faut les exploiter.

Dans un monde de menaces, de tensions, d'agressivité, il faut essayer de semer la joie, la confiance, la justice: c'est ça la Fraternité multiculturelle.

Il ne faudrait pas inutilement perdre de temps dans des luttes stériles, mesquines, dans ces labyrinthes de paperasse, de bureaucratie qui souvent diminuent l'efficacité et gaspillent l'énergie.

La perfection n'existant pas, espérons au moins la bonne volonté.

Bientôt, ce sera Noël. Le message le plus précieux n'est-il pas celui de la paix et de l'amour.

Sophocle, poète grec, a écrit: "Il est bien des merveilles au monde, il n'en est pas de plus grande que l'homme".

J'ose y croire encore.

Mieux vaut avoir l'espoir au cœur que le désespoir qui mène fatalement à la déchéance et à la défaite. Et Saint-Exupéry a dit: "Aimer c'est regarder ensemble dans la même direction".

Andrée Fortin-Bouliane
Sainte-Foy

du Canada: n'oubliez pas que nous sommes 25 millions derrière vous.

Refusez l'essai des missiles Cruise et évitez ainsi que certains pays en conflit ne se vengent sur nous sans que nous en soyons vraiment responsables. Enfin, nous vous appuyons dans la démarche pour la paix que vous faites actuellement auprès des chefs d'Etat du monde entier.

Faites-leur comprendre que nous ne voulons pas de troisième guerre mondiale.

N'oubliez pas les jeunes.

Hughes Parent, Valérie Lefrançois, Julie Laferrière, Patrick Dole, André Parent, Étienne St-Germain, Sylvain-Yves Cliche, Geneviève Morin, Cécilia Mendey, Pascale Lefrançois

La politique

Réflexe francophobe?

Définitivement certains milieux n'apprécient guère que les relations franco-québécoises débouchent sur des projets économiques intéressants pour le Québec.

Qu'on songe à tout ce qu'on a essayé de propager de négatif relativement à l'annonce de l'implantation de l'aluminerie Pechiney au Québec, il y a quelques mois, et qu'on regarde tout ce qui se grenoille actuellement au sujet du contrat accordé au consortium Comtern-Matra pour la fourniture de la première commande de micro-ordinateurs dans le cadre du programme du

développement de l'informatique dans les écoles.

Faut-il conclure à un réflexe anti-français de la part de certains milieux d'affaires et de certaines officines de l'Opposition libérale? On peut certes se poser la question et on peut aussi déplorer que nos médias tombent aussi facilement dans le piège de ces réactions mesquines. L'annonce des investissements de l'Alcan à Laterrière et de l'aluminerie Reynolds à Baie-Comeau n'a provoqué aucune réaction négative et si le contrat des micro-ordinateurs avait

été accordé à une firme anglo-québécoise ou américaine, ça se serait fait dans le plus grand calme.

Après la levée artificielle de boucliers dans le cas de Pechiney, tous reconnaissent aujourd'hui que c'est un très beau projet pour le Québec. Il en sera de même pour le projet Comtern-Matra, d'autant plus que la pertinence culturelle dans ce cas revêt une importance primordiale, si l'on veut cesser d'être d'éternels traducteurs.

Geo.-Henri Fortin,
Alma.

Un mélange de politique et de religion à des buts partisans

(Réponse à la lettre de Pierre Landry, intitulée "Geste ridicule" publiée le 2 décembre)

(Réponse à la lettre de Pierre Landry, intitulée "Geste ridicule" publiée le 2 décembre)

Suivant le raisonnement logique dont vous faites preuve dans votre lettre intitulée "Geste ridicule" (raisonnement qu'on pourrait qualifier dans le langage québécois de raisonnement de poteux), il est à se demander si la pellette du dit sol était aussi d'avant conquête? Serais-ce aussi ridicule de croire que le manche de la pelle qui a servi à causer ce sacrilège n'était pas en bois d'étable du Québec, ou encore que la spatule du dit objet n'aurait pas été en aluminium du Québec... Est-ce que la pelle sacrilège a un brevet américain ou français, et est-ce que cette même pelle a été conçue par une firme catholique ou protestante, ou même juive.

Ce petit exercice de raisonnement n'a que pour but de prouver qu'on peut aller loin à faire l'analyse de détails superficiels dans le but partisan de critiquer un événement d'une certaine importance.

Ensuite comment peut-on critiquer un bon catholique du nom de Côté qui est une des plus

vieilles familles en Amérique du Nord (Joseph Côté, Tadoussac, 1632) et aussi une des plus grandes familles québécoises: plus de 50.000 Côté au Québec. Pour avoir levé une pellette de terre, pour la reconstruction d'institution qui tient à cœur la population de la ville de Québec.

Trouver ridicule ou scandaleux le fait qu'un délégué (de religion catholique et d'expression française) puisse lever symboliquement une pellette de terre soulignant le début des tra-

vaux de reconstruction d'une vieille institution nest rien à comparer ce que vous mentionnez au 2e paragraphe de votre lettre citant que "La vierge Marie est la vraie reine du Canada". Mélanger politique et religion nest plus acceptable, mais créer une figure sainte, un symbole de pouvoir féodal, et ce dans l'unique fonction de donner du poids et du prestige à une idéologie politique, et bien ça cest dégoûtant...

Bertrand Côté
Sainte-Foy

Je voulais un pays

Je voulais un pays
Mais les hommes d'ici
Se font de plus en plus petits

Ils se grégorisent dans leur chair
flasque

Ogres en appétit dévorant
Pourfendeurs de l'innocence
Reptiles cartésiens
Lovés au creux de leurs sens
Leur langue est sarcastique
Cahotique par endroit
Goulément jouisseuse d'une
chair à surprendre

On a écarté les femmes
Leur présence devenait gênante

L'imbroglia phallo-dallo
Prend des airs d'opéra
On paterne maintenant les p'tits
gars
On pelote les p'tites filles aux
seins plats

La pensée syphilitique a rem-
placé l'école officielle

L'école de la vie suffit
Maquille habilement l'errance
Encensée de poudre de riz
Se fait l'âme cruelle
Le soir

Bordel
Des hommes de pouvoir

On croirait voir renaître de ses
cendres
La Grèce antique
Les folles ont envahi le parloir
Se travestissent dans le noir
Elles hantent l'absence
Du père
Se cherchent des petits

Quand Dieu s'est fait homme
Il se crucifia lui-même
Dans sa chair
Pour oublier

Je me languis en lentes dé-
sespérances
Je voulais un pays
Mes jours sont comptés
Sur mes yeux
Des écailles jaunies
Au fil du temps
Tombent en désuétude

Je voulais un pays
Mais les hommes d'ici
De plus en plus petits
Inconsistants privilégiés
Ont enfourché indifféremment
Le cul du passé.

Renée Veilleux
Lauzon

Des jeunes et la paix

(Lettre adressée au premier ministre canadien.)

Nous sommes un groupe d'élèves entre 9 et 12 ans de l'école Saint-Mathieu à Sainte-Foy (en banlieue de Québec).

Nous vous envoyons cette lettre pour vous faire part de notre inquiétude face à la situation mondiale actuelle et à la menace d'une guerre nucléaire. Car nous voulons grandir, être adultes et peut-être un jour avoir des enfants. Nous voulons vivre dans la paix et la tranquillité toute notre existence.

Actuellement nous avons peur de l'essai des missiles Cruise qui pourrait provoquer une guerre prochaine. En acceptant leur venue en Alberta, vous prenez des décisions lourdes de conséquences pour toute la population

du Canada: n'oubliez pas que nous sommes 25 millions derrière vous.

Refusez l'essai des missiles Cruise et évitez ainsi que certains pays en conflit ne se vengent sur nous sans que nous en soyons vraiment responsables. Enfin, nous vous appuyons dans la démarche pour la paix que vous faites actuellement auprès des chefs d'Etat du monde entier.

Faites-leur comprendre que nous ne voulons pas de troisième guerre mondiale.

N'oubliez pas les jeunes.

Hughes Parent, Valérie Lefrançois, Julie Laferrière, Patrick Dole, André Parent, Étienne St-Germain, Sylvain-Yves Cliche, Geneviève Morin, Cécilia Mendey, Pascale Lefrançois

Le Manoir des Plaines

Le plus beau projet de copropriété à Québec sur le plus beau terrain de Québec. Situé sur le chemin St-Louis, coin Moncton. Un projet répondant aux besoins des Québécois.

\$6000
de subventions
si acheté
avant le 31
décembre

- Appartements de 1, 2, 3 chambres
- Incombustible, en acier et béton
- 2 ascenseurs
- Stationnement intérieur
- Appartements de 1215, 1080 et 1020 pieds carrés
- Livraison le 1er juillet 1984
- Très grandes chambres, pièces aérées, 2 dépôts
- Grands balcons avec vue superbe sur les Plaines
- Service de décoration gratuit fourni par Univers Décor



Prix de 63 000\$ à 78 000\$ (subventions déduites), terrain et stationnement inclus.

90% des unités sont éligibles à Corvée-Habitation: 9 1/2% - 3 ans

**BUREAU DES VENTES
SUR PLACE:**

Ouvert tous les jours de 11 à 21 heures, samedi et dimanche de 11 à 17 heures.

683-2286

Promotion et vente:

la société immobilière
MAXIMA
INC.

ABRI FISCAL

Classe 31 MURB

CLUB DE PLACEMENT IMMOBILIER

Nous n'avons plus que quelques dossiers disponibles

IMPORTANT

Pourquoi ne pas profiter immédiatement de ce placement de premier choix quand vous avez droit à une RÉDUCTION IMMÉDIATE SUR VOTRE SALAIRE? Aucun comptant n'est nécessaire. FINANCEMENT À 100% PAR LA BANQUE.

GROUPE DE PLACEMENT

Vous investissez dans un groupe de placement qui se porte acquéreur d'un complexe immobilier RENTABLE. La gestion de ce complexe est confiée à des professionnels dans le domaine.

GUY PARÉ & ASSOCIÉS INC.

Nous sommes dans l'immobilier depuis plus de 10 ans et nous nous spécialisons dans la FISCALITÉ IMMOBILIÈRE depuis près de 3 ans. Nos nombreux clients satisfaits sont notre fierté. Nous travaillons de pair avec l'une des plus importantes banques au Canada.

**"VOUS AVEZ DROIT À UN RETOUR D'IMPÔT
SUR L'ANNÉE 1983. SI VOUS N'AGISSEZ PAS, LES
SOMMES DÉJÀ VERSÉES NE VOUS REVIENDRONT JAMAIS"**



GUY PARÉ

& Associés Inc.
Fiscalité et courtage immobilier

(418) 681-7757 — (514) 848-9175